

## LISTE DES ACCORDS, TRAITES, CONTRATS INTERNATIONAUX PASSES OU RATIFIES EN 1988

Béatrice de SAENGER(\*)

I	— Accords intermaghrébins.....	534
II	— Accords avec les organisations interarabes et les pays du Moyen-Orient.....	541
III	— Accords avec les organisations interafricaines, les pays d'Afrique et de l'Océan Indien.....	545
IV	— Accords avec la France .....	549
V	— Accords avec la République fédérale d'Allemagne .....	552
VI	— Accords avec les communautés européennes et les autres pays membres de la CEE.....	553
VII	— Accords avec les Etats-Unis .....	559
VIII	— Accords avec les autres pays occidentaux ou assimilés .....	562
IX	— Accords avec les autres pays d'Asie et du Pacifique.....	565
X	— Accords avec les pays d'Amérique latine.....	566
XI	— Accords avec les pays socialistes européens .....	566
XII	— Accords avec les organisations internationales et adhésions aux conventions internationales .....	569
XIII	— Accords avec des partenaires indéterminés ou avec des groupements de partenaires classés dans des rubriques différentes .....	573

### Sources

- BORM : Bulletin officiel du Royaume du Maroc
- JORA : Journal officiel de la République Algérienne
- JORT : Journal officiel de la République Tunisienne
- JR : Journal officiel Libyen
- IDI : Industrie et Développement International
- JALPS : Jamahiriya arabe Libyenne populaire et socialiste
- MDA : Maghreb Développement Actualité
- MTM : Marchés Tropicaux et Méditerranéens

(\*) Avec la participation de Taoufik MONASTIRI pour les JO de Libye, traduits de l'arabe.

## I. - ACCORDS INTERMAGHREBINS (\*)

## 1. Algérie-Libye

- 28/11/1987 — Décret n° 618/1987 du Comité populaire général portant approbation du compte-rendu de la réunion tenue du 5 au 8/8/1987 à Tripoli entre la JALPS et la République algérienne et qui a examiné la coopération entre les deux pays dans le domaine de l'industrie et des échanges commerciaux. *JR* (12), 15/3/1988 : 396.
- 28/11/1987 — Décret n° 622/1987 du Comité populaire général portant approbation du procès-verbal de la réunion du 29.10.1987 de la commission mixte algéro-libyenne chargée du suivi de la mise en application de la coopération entre les deux pays. *JR* (12), 15/3/1988 : 415.
- 28/11/1987 — Décret n° 626/1987 du Comité populaire général portant ratification du protocole de l'accord conclu entre la JALPS et la République algérienne relatif à la coopération industrielle entre les deux pays. *JR* (6), 6/2/1988 : 176.
- 19/12/1987 — Décret n° 691/1987 du Comité populaire général portant ratification du protocole de l'accord conclu entre la JALPS et la République algérienne relatif au développement des échanges commerciaux entre les deux pays. *JR* (8), 15/2/1988 : 280.
- 26/1/1988 — Signature à Alger avec la Libye d'un accord de coopération dans les domaines bancaire, fiscal et douanier. Il prévoit la création d'une banque mixte algéro-libyenne qui sera chargée du financement de projets d'investissements, du commerce extérieur commun et plus généralement des relations avec l'étranger.
- 28/1 — Signature avec la Libye d'un accord de coopération dans le domaine de la santé.
- 1/2 — *LIDI* annonce la création à Tripoli d'une société conjointe Algérie-Libye à parité de capitaux pour le forage, l'équipement, l'approfondissement et le nettoyage de puits à eau; elle est exonérée d'impôts pendant cinq ans. Cf. le 2/2.
- 2/2 — Décret n° 88-12 portant ratification de la convention relative à la création d'une société mixte de construction entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, signée à Tripoli le 11 novembre 1986. *JORA* (5), 3/2/1988; 117.
- 2/2 — Décret n° 88-13 portant ratification de la convention relative à la création d'une société mixte de forage de puits d'eau entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, signée à Alger le 16 juin 1987. *JORA* (5), 3/2/1988 : 119.
- 2/2 — Décret n° 88-14 portant ratification de la convention relative à la création de la société d'exploration et de production des produits pétroliers entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et

(\*) Au long des treize rubriques de la présente liste des accords 1988, nous avons placé, en tête des informations concernant la Libye, des références se rapportant aux années précédentes mais publiées seulement en 1988.

- la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, signée à Alger le 16 juin 1987. *JORA* (5), 3/2/1988 : 121.
- 2/2 — Décret n° 88-15 portant ratification de la convention relative à la création d'une société de géophysique entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, signée à Alger le 16 juin 1987. *JORA* (55), 3/2/1988 : 123.
- 24/2 — Signature à Tripoli entre les deux pays d'un accord de coopération industrielle et commerciale. La clause la plus importante de cet accord concerne la création d'une société algéro-libyenne pour le développement industriel, dont la tâche est de mettre au point des projets communs dans le domaine de l'industrie légère.
- 21/3 — Signature d'un accord pour l'exportation de 3,5 milliards de m<sup>3</sup> par an de gaz naturel algérien vers la Libye ainsi que pour la construction d'une usine algéro-libyenne de fabrication d'aluminium, située à Zouara (Libye).
- 13/4 — Signature à Alger d'un procès-verbal et de plusieurs accords de coopération en matière d'information, entre l'Algérie et la Libye.
- 19/4 — Loi n° 88-10 portant approbation de la convention portant création de la société mixte de véhicules particuliers et utilitaires entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, signée à Tripoli le 28 octobre 1987. *JORA* (16), 20/4/1988 : 476.
- 19/4 — Loi n° 88-11 portant approbation de la convention portant création de la société mixte de fabrication de moteurs Diesel entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, signée à Tripoli le 28 octobre 1987. *JORA* (16), 20/4/1988 : 476.
- 19/4 — Loi n° 88-12 portant approbation de la convention portant création de la société mixte de production de boîtes de vitesses, haut de gamme, entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, signée à Tripoli le 28 octobre 1987. *JORA* (16), 20/4/1988 : 476.
- 19/4 — Loi n° 88-13 portant approbation de la convention portant création de la société mixte de production de véhicules légers tous terrains entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, signée à Tripoli le 28 octobre 1987. *JORA* (16), 20/4/1988 : 477.
- 10/5 — Décret n° 88-92 portant ratification de la convention portant création de la société mixte de véhicules particuliers et utilitaires entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, signée à Tripoli le 28 octobre 1987. *JORA* (19), 11/5/1988 : 555.
- 10/5 — Décret n° 88-93 portant ratification de la convention portant création de la société mixte de fabrication de moteurs Diesel entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, signée à Tripoli le 28 octobre 1987. *JORA* (19), 11/5/1988 : 557.
- 10/5 — Décret n° 88-94 du 10 mai 1988 portant ratification de la convention portant création de la société mixte de production de boîtes de vitesses, haut de gamme, entre le gouvernement de la République algérienne dé-

- mocratique et populaire et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, signée à Tripoli le 28 octobre 1987. *JORA* (19), 11/5/1988 : 560.
- 10/5 — Décret n° 88-95 portant ratification de la convention portant création de la société mixte de production de véhicules légers, tous terrains, entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, signée à Tripoli le 28 octobre 1987. *JORA* (19), 11/5/1988 : 562.
- 31/5 — Décret n° 88-105 portant ratification de l'accord de coopération culturelle entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, signé à Tripoli le 20 décembre 1987. *JORA* (22), 1/6/1988 : 640.
- 31/5 — Décret n° 88-106 portant ratification de l'accord, dans le domaine de l'information, entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, signé à Alger le 16 juin 1987. *JORA* (22), 1/6/1988 : 642.
- 31/5 — Décret n° 88-107 portant ratification de l'accord, dans le domaine du tourisme entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, signé à Tripoli le 20 décembre 1987. *JORA* (22), 1/6/1988 : 643.
- 2/6 — Signature à Ras Lanuf (Libye) d'un important contrat d'assistance technique entre l'Entreprise nationale algérienne d'engineering pétrolier (EN-EP) et l'entreprise libyenne RASCO (Ras Lanuf oil and gas processing company).
- 5/6 — Signature à Tripoli d'un procès-verbal des réunions des commissions de suivi de l'exécution des projets communs entre les deux pays.
- 8/6 — Loi libyenne n° 6/1988 (du 8 as-Sayf) ratifiant 10 accords passés en 1987 avec l'Algérie et portant sur :
- 1) l'information : Alger le 16/6/1987;
  - 2) la révision des statuts de la société mixte de construction et de bâtiments : Alger le 16/6/1987;
  - 3) la création d'une société mixte pour le forage de puits hydrauliques : Alger le 16/6/1987;
  - 4) la création d'une société mixte de géophysique; Alger le 16/6/1987;
  - 5) la création d'une société mixte de prospection et d'exploitation de gisements pétrolier : Alger le 16/6/1987.
  - 6) la création de la société algéro-libyenne pour la construction de moteurs Diesel : Tripoli le 28/10/1987;
  - 7) la création de la société algéro-libyenne pour la construction de véhicules tous terrains : Tripoli le 28/10/1987;
  - 8) la création de la société algéro-libyenne pour la construction de boîtes de vitesses : Tripoli le 28/10/1987,
  - 9) la création de la société algéro-libyenne pour la construction de véhicules légers de transports en commun : Tripoli le 28/10/1987;
  - 10) un accord commercial et douanier : Alger le 1/12/1987. *JR* (29), 18/9/1988 : 650.
- 19/6 — Signature entre les deux pays de deux accords financiers. L'un sur la création d'une banque conjointe, baptisée «Banque du Maghreb arabe pour l'exploitation et le commerce», et l'autre sur le non-cumul des impôts sur le revenu dans les deux pays. Cf. le 19/7 et le 9/8.
- 12/7 — Loi n° 88-23 portant approbation du protocole d'accord pour la réalisation d'un gazoduc entre la République algérienne démocratique et populaire,

la République tunisienne et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, signé à Tunis le 22 mars 1988. *JORA*, 13/7/1988 : 773.

- 12/7 — Loi n° 88-24 relative à l'approbation de la convention portant création de la société arabe algéro-libyenne pour l'exécution, la réalisation et l'exploitation d'un complexe d'aluminium, entre la République algérienne démocratique et populaire et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, signée à Alger le 21 mars 1988. *JORA* (28), 13/7/1988 : 773. Cf. le 2/8.
- 19/7 — Loi n° 88-32 portant approbation de la convention relative à la création d'une banque mixte entre la République algérienne démocratique et populaire et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, signée à Tripoli le 19 juin 1988. *JORA* (29), 20/7/1988 : 811.
- 19/7 — Signature à Alger d'un procès-verbal entre les deux pays portant sur la libre circulation des ressortissants de chaque pays sur le territoire de l'autre, à la seule condition de détenir une carte nationale d'identité en cours de validité, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1988.
- 20/7 — Signature d'un protocole de coopération scientifique et en matière d'enseignement. Il est confié à des entreprises algériennes le projet de construire une université dans la ville de Sabha dans le centre de la Libye.
- 2/8 — Décret n° 88-155 relatif à la ratification de la convention portant création de la société mixte arabe pour l'exécution, la réalisation et l'exploitation du complexe d'aluminium entre la République algérienne démocratique et populaire et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, signé à Alger le 21 mars 1988. *JORA* (31), 3/8/1988 : 847.
- 9/8 — Décret n° 88-162 portant ratification de la convention relative à la création d'une banque mixte entre la République algérienne démocratique et populaire et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, signée à Tripoli le 19 juin 1988. *JORA* (33), 17/8/1988 : 895.
- 17/9 — Signature d'un accord entre l'Entreprise algérienne de développement des industries manufacturières (ENEDIM) et la Société libyenne de confection et de commercialisation de produits textiles, afin d'apporter à la Libye une assistance au fonctionnement d'entreprises dans le domaine du textile. En vertu de cet accord, d'une durée d'un an renouvelable, les cadres algériens devront assurer la formation du personnel libyen.
- 14/12 — Signature à Tripoli d'un procès-verbal entre l'Algérie et la Libye, à l'issue des travaux de la 7<sup>e</sup> session de la Commission mixte algéro-libyenne chargée du suivi des accords conclus entre les deux pays, du renforcement des relations de coopération établies dans le secteur des énergies chimiques et pétrochimiques ainsi que du suivi des projets de raccordement de l'électricité entre les deux pays et du complexe d'uranium.
- 27/12 — Signature à Tripoli avec la Libye d'un accord de coopération en matière de fabrication et de commercialisation de produits pharmaceutiques.

## 2. Algérie - Libye - Tunisie

- 22/3 — Signature à Tunis d'un protocole d'accord intergouvernemental pour la réalisation du gazoduc transmaghrébin, premier projet tripartite du genre à avoir été retenu au Maghreb. A cet effet, deux sociétés ont été créées : la société algéro-libyenne pour le financement du gazoduc et la société algéro-tunisio-libyenne dont le titre est Société du Maghreb arabe pour le

transport du gaz naturel, qui aura pour mission de réaliser, dans une première étape, les études du projet.

- 9/6 — Signature à Tripoli par la Sonatrach (Algérie), l'Etat (Tunisie), et la Noc (Libye) des statuts de la Société arabe pour le transport du gaz naturel. Un gazoduc alimentera le Sud tunisien et la Libye en gaz algérien, conformément à l'accord intergouvernemental du 22 mars. Cf. le 4/11.
- 2/8 — Décret n° 88-154 relatif à la ratification du protocole d'accord pour la réalisation d'un gazoduc entre la République algérienne démocratique et populaire, la République tunisienne et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, signé à Tunis le 22 mars 1988. *JORA* (31), 3/8/1988 : 846.
- 4/11 — Loi n° 88-120 portant ratification de l'accord entre la République tunisienne, la République algérienne démocratique populaire et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, relatif à la construction d'un gazoduc reliant l'Algérie et la Libye à travers le territoire tunisien. *JORT* (76), 8-12/11/1988 : 1550.

### 3. Algérie - Maroc

- 16/5 — Reconnaissance «de la pleine validité des traités, accords et conventions» conclus entre les deux pays, à l'annonce de la reprise des relations diplomatiques. Réouverture de la frontière commune entre les deux pays le 5.6.1988.
- 6/7 — Signature à Rabat d'un accord algéro-marocain de coopération portant sur la circulation des personnes et des biens; il couvre l'organisation des transports aériens, ferroviaires, routiers, maritimes et des liaisons de postes et télécommunications ainsi que les domaines de la culture et du tourisme. Il prévoit en outre une coopération entre les administrations centrales des ministères de l'Intérieur et les localités de part et d'autre de la frontière.
- 22/7 — Signature au siège de Royal Maroc d'accords de pool et de vente réciproque sur les axes desservis par les deux compagnies, notamment l'Afrique de l'Ouest par Air Algérie et le Brésil par Royal Air Maroc.
- 16/9 — Approbation à Rabat du rapport technique élaboré par une commission mixte, sur la création du gazoduc qui va relier l'Algérie à l'Europe occidentale à travers le Maroc, il alimentera également le Maroc en gaz naturel et devra rejoindre l'Espagne par le détroit de Gibraltar.

### 4. Algérie - Maroc - Tunisie

- 15/6 — Accords entre la société nationale algérienne de l'électricité et du gaz (SONELGAZ) et l'Office national de l'électricité du Maroc (ONE), sur les modalités de fonctionnement de l'interconnexion des réseaux électriques des deux pays, entre les postes haute tension de Oujda et de Ghazaouet. Il s'ajoute aux interconnexions existant entre l'Algérie et la Tunisie depuis 1981.

### 5. Algérie - Mauritanie

- 13/1 — Signature d'un protocole de coopération entre les deux pays.
- 9/2 — Décret n° 88-22 portant ratification de l'accord-cadre de coopération en matière de pêche entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République Islamique

de Mauritanie, signé à Nouakchott le 11 juin 1987. *JORA* (6), 10/2/1988 : 149.

- 23/3 — Signature à Alger entre l'APS (Agence Algérie Presse Service) et l'AMP (Agence mauritanienne de presse) d'un accord de coopération d'une durée de trois ans, renouvelable, portant sur les échanges d'informations et d'expériences dans les domaines technique et rédactionnel ainsi que les échanges de journalistes, de techniciens et de documentalistes.
- 5/7 — Signature à Nouakchott entre les deux pays d'un protocole de coopération pour le développement des recherches sur les sciences de la mer.
- 20/7 — Signature à Alger d'un protocole d'accord avec la Mauritanie en matière de jeunesse et de sports.

## 6. Algérie - Tunisie

- 28/1 — Signature à Tunis d'un accord de coopération entre l'Onafec (Algérie) et le Centre de promotion des expansions (Cepex) de Tunisie, il prévoit les échanges commerciaux entre les deux pays.
- 12/3 — Loi n° 88-15 portant ratification de l'accord de coopération technique et scientifique dans le domaine des engrais chimiques entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire. *JORT* (19), 18/3/1988 : 411.
- 19/5 — Loi n° 88-46 portant ratification du protocole d'accord amendant l'accord du 9 janvier 1981 fixant les conditions d'envoi d'experts dans le cadre de la coopération culturelle, scientifique et technique entre la République tunisienne et la République algérienne démocratique et populaire. *JORT* (34), 20-24/5/1988 : 752.
- 3/10 — Signature à Alger d'un procès-verbal des accords algéro-tunisiens dans le domaine du travail et des affaires sociales; il sanctionne une rencontre officielle des responsables des deux pays.

## 7. Maroc - Mauritanie

- 1/2 — Remise en application des dispositions de la convention avec la Mauritanie conclue à Rabat le 1.2.1979 et concernant les règlements entre les deux pays en monnaies nationales.
- 14/3 — Signature à Rabat d'un accord de coopération entre l'agence marocaine Maghreb Arabe Presse (MAP) et l'Agence mauritanienne de Presse (AMP) portant notamment sur l'échange d'informations.

## 8. Libye - Maroc

- 16/3 — Signature à Rabat avec la Libye de l'annexe de l'accord conclu entre les deux pays en août 1983, dans le domaine de la sécurité sociale.

## 9. Libye - Tunisie

- 12/2 — *MDA* informe de la signature de l'accord tuniso-libyen qui met fin au contentieux qui opposait les deux pays. Ils vont pouvoir procéder à l'exploitation en commun des ressources pétrolières, gazières et halieutiques (pêche) que recèle le plateau continental entre les deux pays (offshore).
- 4/4 — Signature à Tripoli entre les deux pays d'un accord sur l'application de l'arrêt de la Cour internationale de justice sur la délimitation du plateau continental au large de Gabès.

- 6/4 — Signature à Tripoli, entre les deux pays, d'un accord de main d'œuvre et pour la réactivation de plusieurs accords bilatéraux gelés par la rupture de 1985.
- 22/5 — Signature entre les deux pays, à Tripoli, d'un accord pour une exploitation commune des richesses du plateau continental et les projets-pilotes communs.
- 12/6 — Signature à Tripoli d'un accord prévoyant la construction d'une nouvelle route reliant le poste-frontière commun de Ras Jadir à la ville tunisienne de Médénine, travaux qui vont débiter le 1<sup>er</sup> septembre prochain. Cet accord prévoit également la formation d'une commission mixte responsable de la construction d'une route allant de Médénine à Sfax : 210 km.
- 7/8 — Signature à Tripoli d'accords sur la circulation et le travail des personnes.
- 19/9 — Décret-loi n° 88-3 portant ratification de la convention entre la République tunisienne et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, relative à la lutte anti-acridienne, *JORT* (63), 23/9/1988 : 1307. Cf. le 27/10.
- 27/10 — Loi n° 88-115 ratifiant le décret-loi n° 88-3 du 19 septembre 1988 portant ratification de la convention entre la République tunisienne et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, relative à la lutte anti-acridienne. *JORT* (74), 1/11/1988 : 1507.
- 4/11 — Loi n° 88-121 portant ratification de la convention commerciale et douanière conclue entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. *JORT* (76), 8-12/11/1988 : 1551.
- 4/11 — Loi n° 88-122 portant ratification de la convention de sécurité sociale entre la République tunisienne et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. *JORT* (76), 8-12/11/1988 : 1551.
- 4/11 — Loi n° 88-123 portant ratification d'une convention entre la République tunisienne et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste dans le domaine de la pêche. *JORT* (76), 8-12/11/1988 : 1551.
- 4/11 — Loi n° 88-124 portant ratification de la convention et de l'accord entre la République tunisienne et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste dans le domaine de la poste. *JORT* (76), 8-12/11/1988 : 1551.
- 19/11 — Loi n° 88-131 portant ratification de la convention entre la République tunisienne et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste et relative à la création de la société «Ibn Khaldoun» pour la production audio-visuelle. *JORT* (80), 25/11/1988 : 1650.

## 10. Maroc - Tunisie

- 26/2 — *MDA* annonce la signature d'un accord entre les deux pays qui prévoit la création de deux sociétés mixtes. Une au Maroc spécialisée dans la forge, l'autre en Tunisie, travaillant sur la fabrication des engrenages et des réducteurs de vitesse. La quote-part de chacun des deux pays dans le capital de la société créée dans l'autre pays sera portée de 7 % à 25 %.
- 29/4 — *MTM* annonce la signature au Maroc d'un protocole d'accord qui permet un réel échange des expériences et des résultats de recherches en matière d'équipements, ainsi qu'un échange d'étudiants du dernier cycle d'enseignement dans les écoles d'ingénieurs.

## II. - ACCORDS AVEC LES ORGANISATIONS INTER-ARABES ET LES PAYS DU MOYEN-ORIENT

### I. Algérie

- 13/1 — Signature avec l'Arabie séoudite d'un accord de coopération agricole, hydraulique et commercial.
- 15/1 — Signature à Téhéran (Iran) d'un accord de coopération dans le domaine pétrolier, économique et commercial. Pour l'année en cours les échanges atteindront environ 160 millions de dollars.
- 1/2 — Signature avec la Turquie de plusieurs accords concernant la création de sociétés mixtes dans le domaine industriel et financier, commercial, mécanique, électronique, des matériaux de construction et de coopération technique et scientifique pour la culture de la vigne. L'Algérie exportera des tissus en Turquie et importera des céréales et des légumes secs.
- 2/2 — Signature avec la Société nationale turque BOTAS, d'un contrat d'approvisionnement en gaz naturel liquéfié avec la société nationale algérienne d'hydrocarbures Sonatrach. Le contrat de 20 ans porte sur la livraison de 40 milliards de mètres cubes de GNL à la Turquie à compter de 1992.
- 10/2 — Signature à Sanaa (Yemen du Nord) d'un protocole culturel entre les deux pays.
- 24/2 — Signature à Alger d'un protocole d'accord avec le Soudan portant sur les échanges commerciaux de 1988 entre les deux pays et qui se feront sous forme compensée. L'Algérie exportera vers le Soudan du matériel agricole et électrique, des équipements mécaniques ainsi que des électro-pompes et des bouteilles de gaz. Elle importera du Soudan de la viande, des huiles végétales, des légumes secs et des peaux brutes. Il est prévu la création de sociétés mixtes agricoles et industrielles.
- 7/6 — Décret n° 88-114 portant ratification de l'accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République arabe du Yémen, signé à Alger le 24 juin 1987. *JORA* (23), 8/6/1988 : 663.
- 7/6 — Décret n° 88-115 portant ratification de l'accord commercial entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République arabe du Yémen, signé à Alger le 24 juin 1987. *JORA* (23), 8/6/1988 : 664.
- 7/6 — Décret n° 88-116 portant ratification de l'accord commercial entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République démocratique et populaire du Yémen, signé à Aden le 25 mars 1985. *JORA* (23), 8/6/1988 : 666.
- 9/6 — Signature à Alger, avec l'Arabie séoudite d'un accord financier portant sur l'exemption d'impôts au profit des compagnies aériennes des deux pays.
- 15/6 — Signature avec le Koweït d'un accord destiné à promouvoir les échanges commerciaux, l'exonération des tarifs douaniers pour les produits fabriqués dans les deux pays et l'organisation de foires.
- 29/6 — *Maghreb Sélection* annonce la signature d'un accord avec le Yémen du Nord pour la fourniture de 18 000 barils/jour de pétrole brut algérien Saharan Blend, destiné à alimenter la raffinerie de Marib (Yémen). Le contrat

est au prix officiel de 18,87 dollars par baril mais avec un crédit gratuit d'un an.

- 7/10 — *MTM* annonce la signature avec l'Irak d'une convention sanitaire prévoyant la mise en place d'un système commun de contrôle sanitaire et de développement animal.
- 13/12 — Décret présidentiel n° 88-241 approuvant l'accord de prêt signé le 25 juin 1988 à Abou Dhabi entre la République algérienne démocratique et populaire et le Fonds monétaire arabe (FMA) destiné à faciliter l'encouragement des échanges commerciaux entre les pays membres du Fonds monétaire arabe. *JORA* (52), 21/12/1988 : 1360.
- 26/12 — Signature à Abou Dhabi d'un accord de prêt avec le Fonds monétaire arabe (FMA), de 113 millions de dollars. Il servira à redresser la balance des paiements de l'Algérie. Ce prêt est remboursable en trois ans avec des taux d'intérêt variant entre 3,75 et 4,75 %. Cf. 13/12/1988.

## 2. Libye

- 28/11/1987 — Décret n° 625/1987 du Comité populaire général portant ratification du protocole de l'accord conclu entre la JALPS et la République soudanaise relatif à la coopération dans le domaine pétrolier. *JR* (6), 6/2/1988 : 172.
- 28/11/1987 — Décret n° 635/1987 du Comité populaire général portant approbation du protocole d'accord signé entre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste et la République arabe du Yémen relatif à la coopération économique et sociale entre les deux pays. *JR* (22), 5/7/1988 : 776.
- 9/1/1988 — Décret n° 3/1988 du Secrétariat du Congrès général du peuple portant création de la commission supérieure chargée du soutien à la révolution populaire palestinienne. *JR* (11), 5/3/1988 : 371.
- 20/1 — Signature avec le Nord Yémen d'un accord de coopération dans le domaine de l'aviation civile.
- 30/5 — Signature à Tripoli avec la Turquie d'un protocole de coopération économique mixte. Ont déjà été signés entre les deux pays : 21 accords bilatéraux et 28 protocoles d'accords lors de 13 réunions dans le cadre de commissions mixtes.
- 8/6 — Loi libyenne n° 6/1988 (du 8 as-Sayf) ratifiant un accord sur la coopération arabe dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire, signé à Tunis le 15/9/1984. *JR* (29), 18/9/1988 : 650-691.
- 8/6 — Loi libyenne n° 6/1988 (du 8 as-Sayf) ratifiant un accord sur les statuts de l'Union islamique des armateurs, signé à Jedda le 19.6.1986. *JR* (29), 18/9/1988 : 650-691.
- 8/6 — Loi libyenne n° 6/1988 (du 8 as-Sayf) ratifiant un accord sur les textes du 12<sup>e</sup> congrès de l'Union postale arabe, signé à Damas le 17/9/1987. *JR* (29), 18/9/1988 : 650-691.
- 8/6 — Loi libyenne n° 6/1988 (du 8 as-Sayf) ratifiant la Convention d'Oman sur l'arbitrage en matière de commerce, signé à Tripoli le 29/11/1987. *JR* (29), 18/9/1988 : 650-691.
- 8/6 — Loi libyenne n° 6/1988 (du 8 as-Sayf) ratifiant, avec la République arabe du Yémen du Nord, un accord sur la création d'une société mixte, signé à Tripoli le 5/12/1987. *JR* (29), 18/9/1988 : 650-691.
- 11/11 — Signature à Tripoli, avec la Jordanie, d'un protocole de coopération dans le domaine de la Santé.

- 1/12 — Signature avec l'Iran, à Tripoli, d'un accord de coopération économique, culturel et scientifique. Il porte sur l'accroissement de la coopération dans le domaine industriel, commercial, agricole et culturel ainsi qu'en matière d'information, de télécommunications et de transport maritime.
- 5/12 — Signature avec le Soudan de plusieurs accords économiques concernant le pétrole, la Banque mixte et la coopération.

### 3. Maroc

- 4/1 — Prêt par la BID (Banque islamique de développement) de 15 millions de dollars pour le financement des importations de pétrole brut.
- 12/3 — Prêt de 230 millions de DH du Fonds koweïtien pour le développement économique arabe.
- 14/3 — Décret n° 2-88-114 approuvant le contrat de prêt automatique n° 9 d'un montant de 1 875 000 dinars arabes, monnaie de compte, conclu le 4 janvier 1988 entre le Royaume du Maroc et le Fonds monétaire arabe. *BORM* (3933), 16/3/1988 : 110.
- 16/3 — Décret n° 2-88-143 approuvant une convention de prêt conclue le 25 février 1988 entre le Royaume du Maroc et le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe en vue de la participation au financement du projet du barrage d'Aoulouz. *BORM* (3933), 16/3/1988 : 111.
- 14/4 — Signature à Rabat avec l'Etat des Emirats arabes unis, d'un accord de coopération dans le domaine agricole.
- 31/5 — Signature au Caire, lors de la commission mixte maroco-égyptienne, d'un accord pour accroître les échanges, qui passent de 60 à 100 millions de dollars, et abaisser les tarifs douaniers.
- 23/6 — Signature avec le Nord Yemen d'un accord de jumelage qui prévoit une coopération bilatérale dans les secteurs de l'urbanisme, de la sauvegarde du patrimoine des deux capitales, de la préservation de l'environnement et de l'intensification des échanges culturels entre les deux pays.
- 12/7 — Signature à Rabat avec la Turquie, d'un accord prévoyant la suppression des visas entre les deux pays.
- 16/10 — Signature au Caire d'une convention fiscale et d'un accord commercial.
- 4/11 — Décret n° 2-88-586 approuvant le contrat de prêt automatique n° 10 d'un montant de 7 350 000 dinars arabes, monnaie de compte, conclu le 28 mai 1988 entre le Royaume du Maroc et le Fonds monétaire arabe. *BORM* (3968), 16/11/1988 : 362.
- 14/11 — Décret n° 2-88-594 approuvant l'additif au contrat conclu le 1<sup>er</sup> décembre 1986 entre le Royaume du Maroc et le Fonds d'Abou Dhabi pour la garantie du prêt de 4,8 millions de dollars US, consenti au Crédit immobilier et hôtelier, signé le 25 mars 1988 et portant sur un prêt complémentaire de 2,8 millions de dollars US. *BORM* (3968), 16/11/1988 : 363.

### 4. Tunisie

- 15/1 — La Tunisie adhère à la convention instituant le CAFRAD : cf. Accords avec les pays d'Afrique. *JORT* (6), 22/1/1988 : 84.
- 2/2 — Octroi, par le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement économique d'un prêt d'environ 8 millions de dollars pour financer des projets de développement rural; il sera remboursable en vingt ans avec un délai de grâce de cinq ans et un taux d'intérêt de 5 %.

- 23/2 — Loi n° 88-10 ratifiant la convention conclue le 9 septembre 1985 entre le gouvernement de la République tunisienne et le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement économique arabe, portant encouragement des investissements dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche. *JORT* (15), 1/3/1988 : 323.
- 6/3 — Prêt par la BID (Banque islamique de développement) de 6 millions de dollars pour favoriser les exportations vers le Maghreb.
- 9/3 — Signature à Ryad d'accords commerciaux avec l'Arabie séoudite qui concernent l'échange de certains produits et amendent l'accord de coopération commerciale entre les deux pays, signé en 1965.
- 11/3 — MDA annonce la signature avec l'Arabie séoudite d'un accord commercial qui prévoit la suppression totale des taxes douanières entre les deux pays, pour les échanges agro-alimentaires et une levée partielle des droits de douane pour certains produits industriels, plus une réduction de 10 % de la TVA sur ces produits, taxe qui auparavant était de l'ordre de 50 %.
- 8/4 — MDA annonce l'octroi par la BID (Banque islamique de développement) d'un prêt de 3,5 M de dollars à la SAEPA (Société arabe des engrais phosphatés et azotés) pour l'importation de soufre d'ammoniaque destiné à la fabrication d'acide phosphorique et d'engrais azotés; pour l'exportation de semi-remorques vers le Maroc et de conduites en béton et de containers frigorifiques vers l'Algérie.
- 14/4 — Loi n° 88-25 portant ratification de l'accord de prêt conclu à Tunis le 2 février 1988 entre la République tunisienne et le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement économique arabe et relatif au projet de développement rural intégré. *JORT* (26), 19/4/1988 : 583.
- 16/4 — Signature au Caire d'un accord pour la constitution d'une grande commission mixte, co-présidée par les Premiers Ministres tunisien et égyptien en vue de renforcer la concertation et la coordination entre les deux pays. Signature de deux accords en matière douanière et fiscale.
- 6/5 — Loi n° 88-41 portant ratification de la convention de coopération relative à la production cartographique conclue entre la République tunisienne et le Royaume hachémite de Jordanie. *JORT* (33), 13-17/5/1988 : 736.
- 10/5 — Signature d'un accord de prêt à Djeddah avec la BID (Banque islamique de développement), qui financera l'importation de soufre d'une valeur de 1,5 millions de dollars (1,3 millions de DT) pour la Société industrielle des acides phosphoriques et des engrais.
- 19/5 — Loi n° 88-47 portant ratification de la convention d'Amman (Jordanie) d'arbitrage commercial. *JORT* (34), 20-24/5/1988 : 753.
- 23/5 — Signature au Koweït, avec le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES), d'un accord de prêt de 5,5 millions de dinars koweïtiens (20 millions de dollars) destiné au projet d'irrigation de la plaine de Kairouan et remboursable en 22 ans avec un délai de grâce de 6 ans et un taux d'intérêt de 4,5 %. Ce projet porte ainsi à près de 260 millions de dollars la contribution du FADES à des projets de développement en Tunisie.
- 2/6 — Loi n° 88-56 portant ratification de la convention arabe pour la facilitation de la circulation de la production culturelle arabe, signée à Damas le 22 avril 1987. *JORT* (37), 3/6/1988 : 799.
- 2/6 — Loi n° 88-57 portant ratification de l'accord de prêt conclu à Koweït le 13 octobre 1987 entre la République tunisienne et le Fonds arabe pour le

- développement économique et social et relatif au projet de port de pêche de Monastir. *JORT* (37), 3/6/1988 : 799.
- 11/7 — Loi n° 88-80 portant ratification de l'accord de prêt conclu à Koweït le 23 mai 1988 entre la République tunisienne et le Fonds arabe pour le développement économique et social et relatif au projet d'irrigation de la plaine de Kairouan. *JORT* (48), 12-15/7/1988 : 1036.
- 18/8 — Loi n° 88-105 portant ratification de l'accord de crédit pour l'achat de génisses conclu entre la Banque centrale de Tunisie et la Banque internationale du Golfe. *JORT* (55), 19-23/8/1988 : 1157.
- 27/10 — Loi n° 88-116 portant ratification de la convention commerciale conclue entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite. *JORT* (74), 1/11/1988 : 1507.
- 4/11 — Loi n° 88-125 portant ratification de la convention de coopération économique, commerciale et technique entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement de l'Etat du Koweït. *JORT* (76), 8-12/11/1988 : 1551.
- 4/11 — Loi n° 88-126 portant ratification de la convention tendant à éliminer les doubles impositions et la fraude fiscale relative aux impôts sur le revenu et le capital et conclue entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie. *JORT* (76), 8-12/11/1988 : 1552.
- 3/12 — Loi n° 88-139 portant ratification de l'accord de prêt conclu à Tunis le 3 novembre 1988 entre la République tunisienne et le Fonds arabe pour le développement économique et social et relatif au projet de modernisation du réseau routier de la commune de Tunis. *JORT* (83), 9-13/12/1988 : 1705.
- 14/12 — Signature à Tunis, avec la Turquie, d'un accord maritime, remplaçant l'accord de 1969. La Turquie est devenue un client traditionnel en produits chimiques, phosphates et dérivés, alors qu'une gamme variée de produits turcs est acheminée vers la Tunisie. Cet accord porte notamment sur la création d'un comité mixte maritime et sur la coopération technique et commerciale, la construction et la réparation navale.
- 31/12 — Signature à Damas d'un accord pour l'échange d'experts et le développement de l'industrie des phosphates.

### III. - ACCORDS AVEC LES ORGANISATIONS INTERAFRICAINES, LES PAYS D'AFRIQUE ET DE L'OCEAN INDIEN

#### 1. Algérie

- 19/1 — Signature à Alger de deux accords de coopération avec le Congo. Le premier est un protocole additionnel à l'accord commercial de 1968 et a pour but d'actualiser la liste des produits susceptibles d'échange entre les deux pays; le second est une convention de coopération culturelle, scientifique et technique avec un programme annuel.
- 16/2 — Décret n° 88-31 portant ratification de l'accord portant création d'une commission mixte de coopération entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République du Ghana, signé à Alger le 11 novembre 1981. *JORA* (7), 17/2/1988 : 203.

- 6/3 — Signature à Alger d'un accord de coopération culturelle, scientifique et technique, avec le Burundi.
- 25/3 — MDA annonce la signature d'un accord de vente de produits pétroliers algériens avec l'Ouganda, pour 24 à 30 M de dollars.
- 28/3 — Signature, à Alger, d'un accord de coopération entre l'Agence APS et l'ABP (Agence béninoise de presse). Valable 3 ans, cet accord prévoit des échanges de visites de journalistes et des échanges d'informations et d'expériences dans les domaines techniques.
- 6/4 — Signature avec l'Angola d'un protocole d'accord portant sur les échanges culturels.
- 8/4 — MDA annonce deux accords de prêts de la BAD (Banque Africaine de Développement). Un prêt de 123,9 M de dollars pour l'aviation — partie d'un montage financier de 384 M — pour la réalisation de 8 centres d'élevage de poulets, de 3 unités d'incubation, de 17 centres de couvage et de 6 abattoirs. Le deuxième prêt de 34,3 M de dollars concerne un projet de fabrication d'outillage agricole, évalué à 49 M.
- 12/5 — Signature d'un accord avec le Niger pour la création d'une société mixte de produits pesticides «Agri-coop. Service SA».
- 18/6 — Signature à Alger, avec le Mozambique, d'un procès-verbal portant sur les problèmes de l'enseignement.
- 19/6 — Signature avec le Mali d'un protocole d'accord en matière de jeunesse et de sports.
- 21/6 — Décret n° 88-121 portant ratification de la convention régionale sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les Etats d'Afrique, faite à Arusha le 5 décembre 1981. *JORA* (25), 22/6/1988 : 706.
- 26/7 — Décret n° 88-147 autorisant la participation de la République algérienne démocratique et populaire à la quatrième augmentation générale du capital actions de la Banque africaine de développement. *JORA* (30), 27/7/1988 : 833.
- 5/10 — Signature à Addis-Abeba (Ethiopie) d'un protocole d'accord portant sur de nombreux domaines en rapport avec la coopération économique, scientifique et technique.

## 2. Libye

- 28/11/1987 — Décret n° 621/1987 du Comité populaire général portant ratification du protocole de l'accord conclu entre la JALPS et la République de Guinée Bissau relatif au renouvellement d'un prêt de 3 millions de dollars contracté par la République de Guinée Bissau. *JR* (12), 15/3/1988 : 408.
- 28/11/1987 — Décret n° 627/1987 du Comité populaire général portant ratification du protocole de l'accord conclu entre la JALPS et la République ougandaise, relatif à la coopération dans le domaine culturel. *JR* (6), 6/2/1988 : 194.
- 13/12/1987 — Décret n° 674/1987 du Comité populaire général portant adoption du protocole de l'accord conclu entre la JALPS et la République ghanéenne relatif à la coopération entre les deux pays. *JR* (5), 1/2/1988 : 154.
- 17/1/1988 — Signature à Tripoli, avec le Bénin, d'un accord de coopération pour le renforcement de la coopération mutuelle dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et des investissements.

- 20/5 — Signature avec la Guinée-Bissau d'un accord de coopération agricole et de pêche.
- 1/6 — Signature à Tripoli, avec le Niger, d'un protocole de coopération dans les domaines politique, économique, commercial, scientifique et de l'éducation, et diffusion d'un communiqué commun sur le renforcement des relations entre les deux pays.
- 8/6 — Loi libyenne n° 6/1988 (du 8 as-Sayf) ratifiant la convention de l'Union africaine des communications, signé en Tanzanie le 7/2/1986. *JR* (29), 18/9/1988 : 650-691.
- 8/6 — Loi libyenne n° 6/1988 (du 8 as-Sayf) ratifiant la convention du Centre africain pour le développement de l'utilisation des engrais, signé à Addis-Abeba le 21/6/1987. *JR* (29), 18/9/1988 : 650-691.
- 8/6 — Loi libyenne n° 6/1988 (du 8 as-Sayf) ratifiant un accord sur les échanges commerciaux avec le Ghana, signé à Tripoli le 24/9/1987. *JR* (29), 18/9/1988 : 650-691.
- 8/6 — Loi libyenne n° 6/1988 (du 8 as-Sayf) ratifiant un accord sur la main d'œuvre et un accord commercial signés avec le Ghana à Accra le 18/11/1987. *JR* (29), 18/9/1988 : 650-691.
- 13/7 — Décret n° 383/1988 du Comité populaire général portant approbation du compte-rendu de la réunion tenue le 21/5/1988 à Tripoli par la Commission mixte de coopération entre la JALPS et la République de Guinée-Bissau. *JR* (34), 20/10/1988 : 1131.
- 13/7 — Signature avec le Ghana d'accords de commerce et de main d'œuvre. Reprise de livraisons de pétrole libyen.
- 20/8 — Signature à Cotonou d'un accord avec le Bénin pour une aide financière libyenne de 5 millions de dollars (un milliard et demi de francs CFA).
- 15/10 — Signature à Tripoli, avec le Mali, d'un protocole de coopération dans les domaines scientifique, technologique et culturel.
- 21/10 — Signature avec le Liberia d'un accord de coopération industrielle.
- 8/11 — Signature avec l'Ouganda d'un accord de coopération économique.
- 16/11 — Signature avec le Bénin d'un accord de coopération scientifique, technique et culturel.
- 7/12 — Signature à Tripoli, avec la Somalie, d'un accord de coopération dans le domaine de l'information qui prévoit des échanges de programmes culturels et religieux ainsi que la distribution de journaux et magazines entre les deux pays.

### 3. Maroc

- 8/1 — Approbation par la BAD (Banque Africaine de Développement) d'un prêt de 117 millions d'UCB, soit 1,287 milliards de DH pour soutenir l'agriculture.
- 8/1 — Accord par la BAD (Banque Africaine de Développement) d'un prêt de 94 millions d'UCB, l'équivalent de 1 030 millions de DH pour le financement d'un programme d'amélioration des transports couvrant les aéroports, ports, transports ferroviaires et routes.
- 10/3 — Obtention de la BAD (Banque Africaine de Développement) d'un prêt de 240,55 M d'Unités de compte BAD, ou 2 710 M de DH. Ce prêt va servir à : l'alimentation en eau potable de Tanger pour 85 M de DH; la mise en valeur du Loukkos : 237 M de DH avec l'extension du périmètre

- irrigué sur 8 000 ha; développer les transports : 1 030 M de DH avec la réhabilitation et l'extension des infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires et à un programme d'ajustement du secteur agricole : 1 287 M de DH.
- 19/3 — Signature avec l'Angola, d'un accord de coopération économique, scientifique et culturel.
- 13/4 — Signature à Casablanca, avec le Cameroun, au niveau des Chambres de commerce, d'un accord commercial de coopération. Le Cameroun est aujourd'hui le 4<sup>e</sup> client africain du Maroc.
- 19/4 — Décret n° 2-88-171 approuvant l'accord de prêt de 117 000 000 UCB, conclu le 10 mars 1988 entre le Royaume du Maroc et la Banque africaine de développement pour le financement du «programme d'ajustement du secteur agricole» (phase II). *BORM* (3938), 20/4/1988 : 139.
- 19/4 — Décret n° 2-88-180 approuvant l'accord de prêt de 21 600 000 UCB, conclu le 10 mars 1988 entre le Royaume du Maroc et la Banque africaine de développement pour le financement du «projet de mise en valeur agricole de Loukkos». *BORM* (3938), 20/4/1988 : 139.
- 19/4 — Décret n° 2-88-183 approuvant l'accord de prêt de 7 950 000 UCB, conclu le 10 mars 1988 entre le royaume du Maroc et la Banque africaine de développement pour le financement du projet d'alimentation en eau potable de Tanger (Charf El Akab). *BORM* (3938), 20/4/1988 : 139.
- 16/5 — Décret n° 2-88-192 approuvant l'accord de prêt de 94 000 000 UCB, conclu le 10 mars 1988 entre le Royaume du Maroc et la Banque africaine de développement pour le financement du programme sectoriel de transport. *BORM* (3942), 18/5/1988 : 153.
- 21/6 — Signature avec la Côte d'Ivoire d'un accord de coopération bilatérale intéressant, entre autre, la modernisation dans le domaine de l'artisanat ainsi que la formation professionnelle et le jumelage d'associations et corporations professionnelles dans ce domaine.
- 20/7 — Signature à Rabat avec la Guinée d'un procès-verbal de la constitution d'une société mixte de transport, la Guimat. Ses services amélioreront le trafic urbain, inter-urbain ainsi que les transports terrestres entre les deux pays.
- 6/10 — Signature avec l'Angola de trois accords de coopération. Le premier porte sur l'accroissement des échanges commerciaux; le second a trait au développement de la coopération technique, culturelle et scientifique entre Rabat et Luanda. Le troisième accord prévoit la création d'une commission mixte de coopération économique, le tout afin de promouvoir les liens économiques entre les deux pays jusqu'ici très faibles.
- 11/11 — *MTM* annonce la signature d'un accord avec la Guinée pour la formation d'une association pour la recherche de l'or, de l'argent, du diamant et de tout autre minerai, dans la préfecture guinéenne de Mandiana.
- 1/12 — *IDI* annonce la signature d'un protocole de coopération entre la BCM (Banque commerciale du Maroc) et la BIAO (Banque internationale pour l'Afrique occidentale) qui prévoit la promotion des relations commerciales entre le Maroc et les pays sub-sahariens. La BIAO garantira les exportations marocaines vers les pays africains où elle est représentée et la BCM prendra progressivement la relève des coopérants européens des filiales africaines de ses partenaires.

#### 4. Tunisie

- 15/1 — Loi n° 88-2 autorisant l'adhésion de la République tunisienne à la convention relative à l'établissement à Tanger du Centre africain de formation et de recherche administrative pour le développement (CAFRAD). *JORT* (6), 22/1/1988 : 84.
- 19/5 — Loi n° 8-49 portant ratification de l'accord conclu entre la République tunisienne et la République démocratique de Madagascar sur la coopération économique, technique, scientifique et culturelle. *JORT* (34), 20-24/5/1988 : 753.
- 18/8 — Loi n° 88-104 portant ratification de l'accord de garantie conclu à Abidjan le 1<sup>er</sup> juin 1988 entre la République tunisienne et la Banque africaine de développement et relatif à cinq accords de prêts. *JORT* (55), 19-23/8/1988 : 1157.
- 27/10 — Loi n° 88-118 portant ratification de l'accord conclu entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement de la République togolaise relatif à la promotion et à la protection réciproque des investissements. *JORT* (74), 1/11/1988 : 1508.
- 4/11 — Loi n° 88-128 portant ratification de l'accord commercial conclu entre le gouvernement de la République et le gouvernement de la République populaire du Bénin. *JORT* (76), 8-12/11/1988 : 1552.

### IV. - ACCORDS AVEC LA FRANCE

#### 1. Algérie

- 24/1 — Signature à Paris d'un prêt syndiqué de 200 millions de dollars en faveur de la Banque algérienne de l'agriculture et du développement rural (BADR), avec la BNP et le Crédit Lyonnais comme chefs de file.
- 4/2 — Signature à Valenciennes (France) d'une convention entre l'université de cette ville et celle de Blida. Elle formalise des échanges institués en 1987, tant au niveau des enseignants que des étudiants. Cette coopération va porter, dans un premier temps, sur un programme de recherches en matière de transport.
- 25/3 — *MDA* annonce la signature d'un accord entre Total Algérie et la filiale de Total CFP (France) pour la réalisation de campagnes géophysiques sous la direction de Total Algérie qui jouera le rôle d'opérateur délégué, et ceci sur quatre zones non encore délimitées, au Sud de Tebessa.
- 1/4 — *MTM* annonce que la France a déjà expédié pour une valeur de 910 000 FF (160 000 dollars) 20 000 litres d'insecticides et des atomiseurs pour lutter contre les criquets pèlerins.
- 1/4 — *MTM* annonce la signature à Alger entre la BNP (Banque nationale de Paris) et la BADR (Banque algérienne de l'agriculture et du développement rural) d'une convention de financement portant sur l'achat par l'Algérie de 500 000 tonnes de blé tendre, d'orge et de blé dur, d'origine et de provenance française, et ceci dans le cadre de l'accord gouvernemental franco-algérien du 4/12/1987.
- 21/6 — Signature à Alger, avec la France, d'un accord qui prévoit la libre circulation, entre les deux pays, des enfants algéro-français de couples séparés.

- Accord ratifié le 30 juin par l'Algérie et le 7 juillet à l'Assemblée nationale française avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août.
- 12/7 — Loi n° 88-22 portant approbation de la convention entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République française relative à la situation des enfants issus de couples mixtes algéro-français séparés, signée à Alger le 21 juin 1988. *JORA* (28), 13/7/1988 : 773.
- 25/7 — L'accord signé avec la France en 1967 pour équilibrer le frêt et les recettes des transports maritimes est devenu caduc ce jour.
- 26/7 — Décret n° 88-144 portant ratification de la convention entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République française, relative aux enfants de couples mixtes séparés algéro-français, signée à Alger le 21 juin 1988. *JORA* (30), 27/7/1988 : 828.
- 4/9 — Signature entre l'Algérie et la France d'un accord pour le transfert du lycée français Descartes à Ben Aknoun, à titre transitoire.
- 22/10 — Signature d'un accord avec la France pour l'achat de blé (convention de financement).
- 8/11 — Signature entre la Sonatrach et le groupe français Total, de deux contrats de recherche et d'exploitation des hydrocarbures liquides du type «partage de productions».
- 1/12 — Signature avec la Société d'Impression lorraine de Nancy, d'un contrat de 18 millions de FF pour l'installation en Algérie d'un atelier d'impression et la formation professionnelle de jeunes Algériens en France.
- 16/12 — Signature entre la Sonatrach et le groupe français Total, d'un protocole d'accord pour la création d'une société d'économie mixte d'études et de services pétroliers ayant pour objet la prestation de services, la conception et la réalisation d'opérations de reprise de puits et d'optimisation de la production des gisements d'hydrocarbures.
- 25/12 — Résiliation avec la France de l'accord d'autorisation d'importation de véhicules (AIV) annoncée par l'entreprise nationale de distribution des véhicules particuliers (DVP). Les sociétés concernées sont Peugeot, Renault, Citroën et Fiat. Cette autorisation d'importation devait être officialisée le 31.12.

## 2. Libye

- 20/8 — La France apporte une aide de 1,5 milliards de francs pour couvrir les besoins conjoncturels.

## 3. Maroc

- 11/2 — Décret n° 2-88-33 approuvant la convention de crédit financier de 14 897 100 francs français, conclue le 23 décembre 1987 entre le Royaume du Maroc d'une part et le Crédit industriel et commercial de Paris, la Société générale, la Banque marocaine du commerce extérieur, la Banque française du commerce extérieur, la Société bordelaise de crédit industriel et commercial d'autre part. *BORM* (3929), 17/2/1988 : 90.
- 12/2 — Signature à Casablanca d'un protocole d'accord de coopération franco-marocaine dans le domaine de la formation professionnelle et de la promotion de l'emploi, annexe à la convention de main d'œuvre de 1963.

- 20/2 — Signature d'une convention entre l'Etat et la SOREAD (Société d'études et de réalisation audio-visuelle), entreprise marocaine associée à des capitaux français (SOFIRAD et TF1) et canadiens, pour la création d'une chaîne de télévision privée au Maroc.
- 1/4 — *MTM* annonce l'arrivée au Maroc, venant de France, de six hélicoptères, de trois DC-6 et de 10 000 litres d'insecticides pour lutter contre les criquets pèlerins.
- 3/9 — Signature à Rabat avec la société française Pathé d'un contrat visant à permettre au Maroc de posséder en archives l'intégralité des documents filmés sur son territoire depuis le début du siècle. Ce contrat, financé par un crédit du gouvernement français de dix millions de francs, charge la firme Pathé de collecter les actualités ou les passages de films tournés au Maroc jusqu'en 1960, date à laquelle la télévision et la cinémathèque ont pris le relais, et de les reproduire.
- 26/10 — Le club de Paris accepte le rééchelonnement sur 10 ans avec différé de 5 ans d'une dette du Maroc de 940 millions de dollars dont les échéances vont du 1<sup>er</sup> juillet 1988 au 31 décembre 1989.
- 23/11 — Signature à Paris, entre la Banque nationale de Paris (BNP), la Banque française du commerce extérieur (BFCE) et la Banque marocaine du commerce extérieur, d'une convention de crédit destiné à financer la construction du nouvel aéroport d'Agadir. La part française représente l'équivalent de 375 millions de francs (1,19 millions de DM). La construction est faite par la Société maghrébine de travaux publics et la Société Bouygues.
- 28/11 — Signature avec la France d'un protocole d'accord sur la promotion touristique, la formation professionnelle et l'aménagement touristique. Une coopération nouvelle s'est, en outre, instaurée récemment entre les deux pays dans le domaine du tourisme de montagne, et la France a été consultée dans le cadre du projet marocain de Son et Lumière des villes impériales.

#### 4. Tunisie

- 7/3 — Signature à Tunis, avec la France, d'un accord de coopération policière qui prévoit une coopération dans les domaines de la criminalité, du trafic de stupéfiants et de la lutte contre les subversions.
- 16/3 — Signature à Paris de l'accord sur le séjour et l'emploi des Tunisiens en France et des Français en Tunisie ainsi que de l'accord de coopération entre les deux pays en matière d'administration locale et territoriale.
- 1/4 — *MTM* annonce l'expédition, par la France, de deux avions d'épandage et 10 000 litres d'insecticides pour lutter contre les criquets pèlerins.
- 2/4 — Loi n° 88-19 portant ratification de la convention de crédit conclue à Tunis le 30 décembre 1987 entre la République tunisienne d'une part et le Crédit Lyonnais et l'Union tunisienne de banques à Paris d'autre part, et relative au financement des projets «réseaux urbains XII et XIII et câbles autoportés». *JORT* (23), 8/4/1988 : 527.
- 11/4 — Signature entre la BNP (Banque nationale de Paris) et la Banque centrale de Tunisie d'un accord de financement destiné à financer la fourniture de blé tendre, d'orge, d'huile de colza, d'huile de tournesol, de viande bovine, d'animaux vivants et de produits laitiers, pour un montant global de 60 millions de dollars US.

- 13/4 — Loi n° 88-23 portant ratification de la convention de crédit conclue à Tunis le 14 janvier 1988 entre la République tunisienne, la Banque nationale de Paris, l'Union tunisienne de banques à Paris et la Banque française du commerce extérieur et relative au financement du marché pour la fourniture et l'installation des équipements de conditionnement d'air dans les centres et centraux téléphoniques électroniques. *JORT* (25), 15/4/1988 : 559.
- 14/4 — Loi n° 88-26 portant ratification de l'accord relatif à la vente de produits agro-alimentaires, conclu entre la République tunisienne et la République française. *JORT* (26), 19/4/1988 : 583.
- 19/4 — Signature à Paris d'un accord portant sur un total de 1,55 milliard de FF (environ 220 millions de DT) mis à la disposition de la Tunisie. Le premier protocole financier de 650 millions de FF est destiné au financement de projets, et le second, de 350 millions de FF, est destiné au soutien de la balance des paiements; ils s'ajoutent à 55 millions de FF dont la reconduction a été décidée au cours des négociations.
- 2/5 — Signature à Paris entre le CCF, Crédit commercial de France, et l'UTB, l'Union tunisienne de Banques, d'un crédit acheteur de 13 millions de DT (19 millions de FF) pour la fourniture d'équipements français nécessaires à la réalisation de réseaux téléphoniques urbains.
- 2/7 — Loi n° 88-75 portant ratification de la convention de crédit conclue à Tunis le 2 mai 1988 entre la République tunisienne et le Crédit commercial de France et de l'Union tunisienne de banques à Paris, et relative au financement du projet «Réseaux urbains programme 1987», *JORT* (47), 8/7/1988 : 1019.
- 9/7 — Signature à Tunis avec la France de quatre conventions de financement pour un total de 30,4 millions d'ECU au titre de l'aide non remboursable du troisième protocole financier de l'accord de coopération avec la CEE.
- 15/9 — A Paris, adaptation de l'aide française d'un milliard de francs aux besoins de la Tunisie, lors de la 1<sup>re</sup> visite du président Ben Ali.
- 4/11 — Loi n° 88-127 portant ratification de l'accord conclu à Paris le 17 mars 1988 entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement de la République française en matière de séjour et de travail. *JORT* (76), 8-12/11/1988 : 1552.
- 3/12 — Loi n° 88-140 portant ratification du protocole d'accord conclu à Paris le 19 avril 1988 entre la République tunisienne et la République française et relatif à l'aide-projet. *JORT* (83), 9-13/12/1988 : 1705.
- 3/12 — Loi n° 88-141 portant ratification du protocole d'accord conclu à Paris le 19 avril 1988 entre la République tunisienne et la République française et relatif à l'aide-programme. *JORT* (83), 9-13/12/1988 : 1705.

## V. - ACCORDS AVEC LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

### 1. Algérie

- 15/3 — Obtention par la Banque nationale d'Algérie (BNA) d'un emprunt de 150 millions de deutschmark (90 millions de dollars). L'emprunt de 6 ans est d'un taux d'intérêt de 6,25 %.

## 2. Maroc

- 1/3 — Décret n° 2-88-65 approuvant l'accord de prêt de 5,4 millions de DM, conclu le 30 novembre 1987 entre le Royaume du Maroc et la Kreditanstalt Für Wiederaufbau (KfW) pour le financement du projet «Biens d'importations V». *BORM* (3931), 2/3/1988 : 102.
- 14/4 — Octroi par l'Allemagne fédérale d'une aide de 83 millions de DM au titre de l'année 1988 et qui doit servir à financer des projets d'adduction d'eau et des programmes agricoles.
- 17/6 — A Rabat, signature d'un accord-cadre d'assistance financière par la KfW d'Allemagne fédérale, qui se monte à 63 millions de deutschmark destinés au financement de quelques projets économiques marocains. Il s'agit, entre autre, de la centrale hydroélectrique de Matmata, pour un montant de 20 millions de deutschmark en complément des 45 millions déjà réservés à cette opération par l'accord inter-gouvernemental de 1987.

## 3. Tunisie

- 2/6 — Loi n° 88-59 portant ratification de l'accord de coopération financière conclu entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. *JORT* (37), 3/6/1988 : 799.
- 29/6 — *Maghreb Sélection* annonce la ratification de l'accord financier conclu avec la République fédérale d'Allemagne portant sur l'allocation de 45 millions de DM dans le cadre du deuxième programme sectoriel d'ajustement agricole.
- 16/7 — Loi n° 88-87 portant ratification de l'accord de coopération financière conclu entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. *JORT* (49), 19-22/7/1988 : 1056.

## VI. - ACCORDS AVEC LES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET LES AUTRES PAYS MEMBRES DE LA CEE

### 1. Algérie

- 5/1 — Décret n° 88-01 portant approbation du protocole d'accord relatif à la coopération financière et technique entre la République algérienne démocratique et populaire et la Communauté économique européenne, signé à Bruxelles le 26 octobre 1987. *JORA* (1), 6/1/1988 : 3.
- 4/2 — Signature d'un accord entre la Sonatrach et la société grecque DEP, qui va importer 12 milliards de mètres cubes de gaz naturel liquéfié pendant 21 ans. La durée du contrat et le volume pourraient être augmentés par accord mutuel. Début de livraison prévu pour 1991.
- 5/2 — Signature entre les sociétés d'Etat Aсмidal et Ferphos et la firme espagnole Foret, d'un contrat de cinq ans pour la fabrication de 20 000 t de tripolyphosphate de soude à partir de phosphates du cru, ce qui couvrirait les besoins de l'Algérie en attendant le démarrage du complexe d'engrais de Tebessa.
- 9/2 — Signature entre la Sonatrach et la société pétrolière espagnole Cepsa d'un contrat d'association pour l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures liquides dans la partie Est de l'Erg oriental, une des régions les plus difficiles d'accès. En cas de découverte, l'association Sonatrach-Cepsa ex-

- ploitera le gisement pendant 12 ans. L'accord prévoit un investissement de 25 M de dollars à la charge de la société espagnole.
- 23/2 — Décret n° 88-36 portant adhésion, avec réserve, à la convention douanière relative à l'importation temporaire des emballages, signée à Bruxelles le 6 octobre 1960. *JORA* (8), 24/2/1988 : 236.
- 25/3 — La CEE débloque 200 000 ECU pour aider à la lutte contre les criquets pèlerins. Aide d'urgence destinée à l'achat des pesticides et financement des heures de vol pour leur épandage.
- 29/3 — Signature entre la Sonatrach et la British Gaz, d'un contrat de livraison de gaz naturel liquéfié. Il porte sur un volume global de 600 millions de mètres cubes, livrables durant les trois prochains hivers.
- 11/4 — Signature du programme indicatif du 3<sup>e</sup> protocole financier Algérie-CEE 1987-1992 : 52 millions d'ECU de subventions, 4 millions d'ECU comme capitaux à risque et 183 millions d'ECU de prêts spéciaux pour des projets dans l'agriculture et la pêche.
- 12/4 — Décret n° 88-78 portant ratification du protocole additionnel à l'accord de coopération entre la République algérienne démocratique et populaire et la Communauté économique européenne, signé à Bruxelles le 25 juin 1987. *JORA* (15), 13/4/1988 : 439.
- 14/6 — Décret n° 88-117 portant ratification de l'accord de coopération économique entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire d'une part, et le gouvernement du Royaume de Belgique et le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg d'autre part, signé à Alger le 28 avril 1983. *JORA* (24), 15/6/1988 : 693.
- 14/6 — Décret n° 88-118 portant ratification du protocole à l'accord entre la République algérienne démocratique et populaire et les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier à la suite de l'adhésion de la République hellénique à la Communauté, signé à Bruxelles le 7 novembre 1983. *JORA* (24), 15/6/1988 : 695.
- 28/6 — Décret n° 88-127 portant ratification du protocole à l'accord de coopération entre la République algérienne démocratique et populaire et la Communauté économique européenne à la suite de l'adhésion de la République hellénique à la Communauté, signé à Bruxelles le 7 novembre 1983. *JORA* (26), 29/6/1988 : 723.
- 4/7 — Décret n° 88-130 portant ratification du protocole à l'accord entre la République algérienne démocratique et populaire et les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier à la suite de l'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise à la Communauté, signé à Bruxelles le 25 juin 1987. *JORA* (27), 6/7/1988 : 756.
- 30/7 — Signature à Alger d'un contrat avec le Danemark pour la réalisation d'un barrage à Béni-Haroum (Mila).
- 7/10 — *MTM* annonce la mise en vigueur de deux nouveaux contrats en Algérie par la société belge Soberi International, ensemble industriel multisectoriel. Il s'agit de collaboration avec des sous-traitants belges, des sociétés telles que Litto International, la société SCT, LVD et d'autres. Le contrat de contre-achat a été conclu avec la filiale de Soberi International en Allemagne. Le montant des contrats est environ de 8 milliards de francs belges.
- 1/11 — *IDI* annonce la signature de deux contrats de plus de 200 millions de francs avec Soberi International pour l'extension de la serrurerie de Sédrata

et la création d'un organisme de vente à l'extérieur de la production des usines de Mascara et de Sédrata.

- 20/12 — Décret exécutif n° 88-243 portant approbation du contrat pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures liquides en Algérie, conclu le 15 décembre 1987 à Alger, entre l'entreprise nationale Sonatrach et la société Agip (Africa) Ltd de Grande-Bretagne et du protocole relatif aux activités de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures liquides en Algérie de la société Agip (Africa) Ltd en association avec l'entreprise nationale Sonatrach conclu à Alger le 15 décembre 1987 entre l'Etat et la société Agip (Africa) Ltd. *JORA* (53), 24/12/1988 : 1392.
- 21/10 — La Commission de la CEE annonce l'envoi immédiat d'une aide alimentaire en Algérie, par solidarité avec la population frappée par la sécheresse. Cette aide, d'une valeur totale de 10,7 millions d'ECU (70 millions de francs), comprend 15 000 tonnes de céréales, 750 tonnes de lait en poudre, 500 tonnes de butteroil (concentré de beurre), 1 200 tonnes d'huile d'olive, 800 tonnes de sucre et environ 1 800 tonnes de légumineux (pois, haricots, lentilles).
- 28/12 — Signature à Alger d'un protocole d'accord avec l'Italie fixant leur coopération pour les trois années à venir dans les secteurs prioritaires de l'agriculture, de l'hydraulique et des télécommunications en particulier. Il a été décidé d'envisager la possibilité de création de sociétés mixtes.
- 31/12 — Décret exécutif n° 88-253 portant approbation du contrat pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures liquides en Algérie, conclu le 9 février 1988 à Alger entre l'entreprise nationale Sonatrach et la compagnie espagnole des pétroles «Cepsa», et du protocole relatif aux activités de recherche et de production d'hydrocarbures liquides en Algérie, de la compagnie espagnole des pétroles «Cepsa» en association avec l'entreprise nationale Sonatrach, conclu à Alger le 9 février 1988 entre l'Etat et la compagnie espagnole des pétroles «Cepsa». *JORA* (1), 4/1/1989 : 9.

## 2. Maroc

- 24/2 — Signature à Bruxelles, avec la CEE, d'un accord de pêche avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars, du troisième protocole financier qui prévoit le versement par la CEE d'une aide financière sous forme de dons ou de prêts, de 392 millions de dollars pour 1987-1991 (contre 199 millions pour 1981-1986), et d'un accord commercial qui adapte l'accord de coopération de 1976 aux conséquences de l'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal.
- 24/2 — Signature avec le Maroc d'un accord de coopération commerciale adaptant l'accord Maroc-CEE de 1978 à l'élargissement de la CEE, et le maintien des exportations agricoles traditionnelles du Maroc.
- 4/3 — *MTM* annonce la signature à Frankfort, Allemagne fédérale, début février, d'un contrat de prêt de 31,3 millions de deutschemark avec l'organisme d'Etat ouest-allemand KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau). Ce nouveau prêt s'ajoute à un autre contrat de 15,6 millions de deutschemark portant ainsi à 46,9 millions l'emprunt accordé à l'IME (International Maritime Enterprise), groupe marocain.
- 21/3 — Paraphe à Casablanca, avec l'Espagne, d'un nouvel accord sur le transport terrestre de marchandises avec liberté de transit à travers le territoire espagnol des marchandises marocaines destinées aux pays de la CEE. La conclusion de cet accord est très importante pour les exportateurs marocains

- qui pourront ainsi alimenter régulièrement et en quantités appropriées les différentes chaînes de distribution européenne.
- 25/3 — La CEE débloque 240 000 ECU pour aider dans la lutte contre les criquets pèlerins. Cette aide d'urgence est destinée à l'achat des pesticides et au financement des heures de vol pour leur épandage.
- 27/3 — Signature avec le Conseil de l'Europe d'un accord d'adhésion du Maroc à la Convention sur l'environnement.
- 14/4 — Signature à Casablanca, entre la compagnie espagnole Iberia et Royal Air Maroc (RAM) d'un accord de pool, portant sur les lignes traditionnelles entre l'Espagne et le Maroc et d'un accord d'exploitation conjointe pour de nouvelles dessertes et l'augmentation de leurs capacités à partir de l'été 1988. Dans le cadre de ce deuxième accord, les deux compagnies ont lancé le 27/3/1988 la nouvelle ligne Madrid-Fès-Marrakech-Madrid et restructuré leur desserte Madrid-Tanger.
- 20/4 — Signature à Rabat avec la société portugaise Cigitour, d'un programme de réalisation d'un important complexe hôtelier à Saïda.
- 22/4 — MDA annonce la signature, en février, d'un accord de pêche avec la CEE. Il comporte, en contrepartie des autorisations de pêche dans les eaux territoriales marocains pour les pays membres de la CEE, un engagement financier de la CEE de 71 M d'ECU (700 M de DH). Cf. le 26/5.
- 26/5 — Signature à Rabat avec la CEE, de trois protocoles d'accords de coopération bilatérale dans les domaines commerciaux, financiers et de pêche. Le premier protocole commercial adapte l'accord de coopération avec la CEE de 1976 dû à l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal, en permettant le maintien des exportations agricoles du Maroc vers les Douze. Le deuxième accorde une aide de 324 millions d'ECU sur cinq ans. Le troisième est l'accord de pêche annoncé le 22/4.
- 28/5 — Paraphe à Madrid, avec l'Espagne, du programme de coopération 1988-1992 qui sera signé prochainement. Il prévoit l'allocation de 125 milliards de pesetas dont 36 % en crédit d'aide au développement et 64 % en crédit commercial bonifié par le Trésor espagnol; des mécanismes visant l'encouragement de l'investissement direct au Maroc; le développement des échanges commerciaux et la mise au point d'un programme de développement de la petite et moyenne entreprise au Maroc. Cet accord prévoit le plus important engagement financier que l'Espagne ait jamais consenti à un partenaire étranger.
- 1/7 — IDI annonce un prêt de 151 millions d'ECU de la CEE, versé en 5 ans, et un don de 173 millions d'ECU pour compenser la perte en recettes de pêche due à l'entrée du Portugal et de l'Espagne dans la CEE.
- 21/7 — Décret n° 2-88-388 approuvant l'addendum à l'accord de prêt de 35 millions de dollars US du 3 octobre 1984, conclu à Rabat le 17 juin 1988 entre le Royaume du Maroc et l'Instituto de Credito Oficial d'Espagne pour le financement de divers projets d'investissement. BORM (3953), 3/8/1988 : 265.
- 9/9 — Signature à Rabat avec le Portugal d'un accord tripartite pour le développement de la coopération de l'information entre l'agence marocaine Maghreb-Arabe-Presse (MAP) d'une part, et d'autre part son homologue portugais LUSA et l'institut Luso-arabe pour la coopération (ILAC). L'accord va permettre aux deux agences d'utiliser leurs moyens rédactionnels et techniques pour transmettre les bulletins d'information de chaque pays vers plusieurs destinations.

- 21/9 — Décret n° 2-88-482 approuvant le contrat de prêt d'un montant de 4 258 670 DM conclu le 6 juillet 1988 entre le Royaume du Maroc et la «Norddeutsche Landesbank-Girozentrale» pour le financement de 120 ambulances. *BORM* (3964), 19/10/1988 : 332.
- 21/9 — Signature à Madrid d'un accord avec l'organisation patronale espagnole (CEDE) pour la création d'un comité mixte des chefs d'entreprises dont le but est de structurer les relations entre les secteurs privés marocains et espagnols.
- 3/10 — Signature avec un groupement d'intérêt économique franco-italien d'un contrat pour l'achat de trois appareils ATR 42-300 pour ses lignes intérieures.
- 18/10 — Signature à Rabat, avec le Portugal, de plusieurs accords de coopération sur la promotion des investissements, les transports routiers et la lutte contre les stupéfiants.
- 5/12 — Décret n° 2-88-670 approuvant l'accord de prêt de 69 800 000 francs belges, conclu le 26 octobre 1988 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume de Belgique. *BORM* (3971), 7/12/1988 : 374.
- 5/12 — Décret n° 2-88-671 approuvant l'accord de prêt de 25 300 000 francs belges, conclu le 26 octobre 1988 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume de Belgique. *BORM* (3971), 7/12/1988 : 375.
- 14/12 — Accord de prêt à long terme de 50 millions d'ECU (60 millions de dollars) de la BEI, pour favoriser le développement agricole. Il est consenti pour 18 ans à un taux de 7,65 % et servira à financer des investissements destinés à améliorer la production de lait et de viande et à moderniser les bateaux de pêche et les équipements forestiers.
- 28/12 — Décret n° 2-88-757 approuvant la convention financière de 10 000 000 \$ US, conclue le 21 septembre 1988 entre le Royaume du Maroc et l'Institut Centrale per il Credito a Medio-Termine (Mediocredito Centrale) pour le financement du programme de «petite mécanisation agricole». *BORM* (3975), 4/1/1988 : 37.

### 3. Tunisie

- 8/1 — *MDA* indique que la société tunisienne Slama Frères, usine d'hydrogénation des huiles, vient de signer avec la société belge d'Anvers, Extraction de Smet, un nouveau contrat pour la fourniture d'une usine d'hydrogénation de 50 tonnes par jour, avec post-traitement et déodorisation. Le premier contrat de fourniture d'une installation de raffinage est de 1982.
- 20/1 — Signature à Londres d'un accord de coopération culturelle anglo-tunisienne. Il prévoit, entre autre, l'organisation pendant deux ans d'une série de manifestations et de conférences en Grande-Bretagne et en Tunisie.
- 22/1 — Signature avec l'Italie d'un accord de coopération pour 1988, 1989 et 1990 de 400 millions de dinars sous forme de dons, de prêts et de crédits publics.
- 1/2 — Décret n° 88-159 portant publication de la convention de sécurité sociale conclue entre la République tunisienne et la République italienne. *JORT* (12), 12/2/1988 : 237.
- 19/3 — Loi n° 88-17 portant ratification du troisième protocole de coopération financière et technique et de l'accord de cautionnement global conclus res-

- pectivement le 26 octobre 1987 et le 20 novembre 1987 à Bruxelles entre la République tunisienne et la Communauté économique européenne. *JORT* (20), 22-25/3/1988 : 427.
- 25/3 — Octroi par la CEE d'une aide d'urgence de 100 000 ECU pour lutter contre l'invasion des criquets pèlerins.
- 26/3 — Signature à Tunis, avec la Belgique, d'un accord réunissant trois arrangements particuliers portant sur une aide de 194 millions de francs belges (4,462 millions de DT). Le premier arrangement concerne l'octroi d'un don de 100 millions de FB (2,3 millions de DT) destiné à des études de projets industriels. Le deuxième a trait à une participation belge de 73,350 millions de FB (1,776 millions de DT) pour accroître la production de céréales et de l'élevage dans les exploitations privées et les unions de coopératives. Le troisième arrangement porte sur une assistance technique et en matériel d'un montant de 20 millions de FB (460 000 DT) pour le lycée technique de Gaâfour afin d'améliorer la formation à l'emploi.
- 8/4 — Octroi, à Madrid, par la Banque centrale d'Espagne, d'un crédit de 3 millions de dollars à la Société tuniso-algérienne de construction métallique de Tunis.
- 8/4 — *MDA* annonce l'octroi par la CEE de 6,25 M de fonds de contrepartie de l'aide alimentaire avant la fin mars pour la lutte contre les conséquences de la sécheresse en Tunisie.
- 13/4 — Loi n° 88-21 relative à la ratification de l'accord entre la République tunisienne et l'Espagne et relatif au transport maritime. *JORT* (25), 15/4/1988 : 559.
- 25/4 — Loi n° 88-30 relative à la ratification de l'accord entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement d'Espagne relatif aux transports internationaux routiers. *JORT* (29), 29/4/1988 : 641.
- 30/4 — Signature avec l'Italie d'un programme de coopération culturelle pour les trois années à venir et qui prévoit l'intensification des échanges dans ce domaine ainsi que la protection et la mise en valeur de sites archéologiques.
- 1/5 — La CEE octroie à la COTUMACE (Compagnie tunisienne pour le commerce extérieur) la somme de 10 millions de DT pour l'aide à l'exportation sur le marché européen.
- 25/5 — Signature d'un accord de coopération militaire avec l'Espagne.
- 1/6 — La CEE accorde une aide alimentaire d'urgence de 10 000 t de céréales.
- 2/6 — Loi n° 88-58 portant ratification de la convention de coopération dans le domaine militaire conclue entre la République tunisienne et le Royaume d'Espagne. *JORT* (37), 3/6/1988 : 799.
- 21/6 — Octroi par la Belgique d'un don de 2,3 millions de DT au titre de l'aide à la balance de paiements. Il est destiné à l'importation de biens d'équipements et au financement de programmes d'emplois régionaux.
- 28/6 — La Commission de Bruxelles annonce que la CEE accorde une aide de 12 millions de dollars environ à un projet de conduite d'eau qui seront débloqués dans le cadre du protocole financier liant la CEE à la Tunisie.
- 9/7 — Signature à Tunis, avec la CEE, de quatre conventions de financement de 30,4 millions d'ECU, en aides non remboursables.
- 15/7 — *MTM* annonce l'octroi de prêts par la Banque Européenne d'investissements (BEI) pour des investissements industriels et touristiques : un de

- 12 millions d'ECU d'une durée de 12 ans pour contribuer au financement de projets de petites dimensions réalisés dans le secteur industriel, un prêt de 3 millions d'ECU pour des initiatives industrielles et un troisième prêt de 10 millions d'ECU pour la Banque nationale de développement du Tourisme (BNDT).
- 10/10 — Octroi à Bruxelles par la CEE d'une aide de 3 millions d'ECU (environ 3,3 millions de dollars) pour le développement agricole, comportant notamment l'amélioration des pâturages, des ressources en eau et de la collecte et du stockage du lait dans la région de Bizerte.
- 22/10 — Signature avec l'Italie d'un programme de coopération 1988-1990 ainsi que d'un crédit italien de 500 M de dollars.
- 19/11 — Loi n° 88-133 portant ratification de l'échange de notes entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement du Royaume des Pays-Bas sur les recours au Fonds de garantie au profit des victimes des accidents d'automobiles. *JORT* (80), 25/11/1988 : 1651.
- 23/11 — Signature d'un accord avec la compagnie européenne Airbus-Industrie pour l'acquisition, à partir de 1990, de trois Airbus A 320-200 pour un prix de 90 millions de dollars. La compagnie nationale tunisienne a adopté en juillet dernier un plan de développement pour les années 1988-1992, qui prévoit notamment l'amélioration de ses capacités dans le trafic affrété sur la Tunisie dont elle ne détient que 29 % par rapport aux compagnies étrangères.
- 1/12 — Octroi d'un prêt par la Banque européenne d'investissement, d'un montant de 42 M de dollars pour la modernisation de l'agriculture et du réseau ferré. Un prêt de 18 millions d'ECU (22 millions de dollars), consenti pour 15 ans à un taux de 4,5 %, financera des initiatives privées dans les domaines agricoles et agro-industriels afin d'encourager l'auto-suffisance alimentaire. Un second prêt de 17 millions d'ECU (20 millions de dollars) accordé pour 20 ans à un taux de 5,7 % contribuera à la modernisation des voies ferrées sur la ligne Tunis-Alger et Tunis-Sfax.
- 3/12 — Loi n° 88-142 portant ratification de l'accord de crédit pour le développement signé entre la République tunisienne et le gouvernement de la République italienne. *JORT* (83), 9-13/12/1988 : 1705.

## VII. - ACCORDS AVEC LES ETATS-UNIS

### 1. Algérie

- 21/2 — Signature à Alger entre la compagnie algérienne Sonatrach et la société américaine Cabot corporation et Distrigaz, dont le siège est à Boston, d'un contrat de livraison de gaz naturel liquéfié algérien : environ 1,3 milliard de m<sup>3</sup> par an pour les deux entreprises. Ce contrat concrétise les accords du 30/11/1987. Approbation du contrat par les autorités américaines le 14.12.1988.
- 13/3 — Signature, à Alger, d'un accord de coopération avec l'UNESCO. Cette convention concerne, entre autre, l'évaluation du système éducatif, l'introduction par l'Algérie d'une demande d'inscription de la Casbah parmi les patrimoines classés par l'UNESCO et la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur, de l'éducation ainsi que de la formation technique et professionnelle.

- 12/6 — Signature d'un accord entre la Banque extérieure d'Algérie et l'American Express pour donner à ses clients une carte de crédit internationale.
- 23/7 — Signature à Skikda entre l'Entreprise nationale de pétrochimie (ENIP) et la société américaine Universal Oil Product (UOP) d'un important contrat dont les travaux d'ingénering démarreront en août de cette année. Accord d'une durée de 20 ans.

## 2. Maroc

- 25/3 — Octroi par les Etats-Unis d'un prêt de 40 millions de dollars pour le financement des importations céréalières. Accordé par la US-AID (Agence américaine pour le développement international), ce prêt servira à payer les importations marocaines d'environ 170 000 tonnes de blé tendre, 32 000 tonnes d'huile végétale et 16 600 tonnes de graines de soja. Le prêt est remboursable en 30 ans avec un intérêt de 2 % pour les cinq premières années et 3 % pour les années restantes.
- 30/3 — Décret n° 2-87-802 approuvant la mise en circulation de pièces de monnaie de 200 dirhams en commémoration du bicentenaire du traité d'amitié maroco-américain. *BORM* (3946), 15/6/1988 : 216.
- 3/4 — Obtention des Etats-Unis d'une aide militaire de 40 millions de dollars pour 1988.
- 8/4 — Signature à Rabat, avec les Etats-Unis, d'un memorandum d'accord pour l'exécution d'un nouveau programme alimentaire de 60 millions de dollars destinés au financement d'importations marocaines de denrées alimentaires en 1987-1990. Ces denrées sont de la farine, du blé, de l'huile et du lait.
- 13/5 — Signature au Maroc, avec les Etats-Unis, d'un accord de 3,5 millions de dollars à titre de don qui s'ajoute aux aides internationales reçues par ce pays dans le cadre de sa campagne de lutte anti-acridienne qui a débuté en octobre 1987 et a permis déjà de traiter plus de 1,5 millions d'hectares infectés. Après avoir endigué, fin avril, l'invasion des criquets pèlerins qui ont infesté ses régions méridionales, le Maroc procède actuellement au nettoyage des zones larvaires.
- 20/6 — Décret n° 2-88-102 approuvant la garantie accordée par l'Etat aux obligations de paiement résultant pour le Fonds d'équipement communal de l'accord pour le développement urbain des quartiers Dersa-Samsa à Tétouan conclu le 20 avril 1987 entre le Royaume du Maroc et les Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de l'Agence pour le développement international. *BORM* (3949), 6/7/1988 : 222.
- 15/7 — Signature entre l'Onarep (Office national de recherche et d'exploitation pétrolière) et les sociétés américaines Walter international Morocco Inc., Mc Moran Morocco Inc. et Samedan of North Africa Inc., d'un nouvel accord pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures. Les travaux des sociétés vont commencer par un forage profond au large de Tarfaya sur une superficie approximative de 2 650 km<sup>2</sup>.
- 5/8 — *MTM* annonce l'octroi d'un don de 5 millions de dollars signé avec l'US-AID pour la réalisation d'un projet relatif à la consommation nationale d'énergie et à la réduction de la dépense dans ce domaine.
- 20/10 — Signature avec les Etats-Unis d'un accord de prêt de 40 M de dollars pour l'importation de produits alimentaires; ce prêt entre dans le cadre de la loi américaine en faveur des pays en développement et sera utilisé pour l'achat par le Maroc d'environ 115 000 tonnes de blé et de 38 000 tonnes

d'huile végétale. Remboursable en 26 ans avec une période de grâce de 5 ans. Son taux d'intérêt est de 2 % les cinq premières années et 3 % pour les années suivantes.

- 28/10 — *MTM* annonce la signature à Los Angeles, entre l'Office chérifien des Phosphates (OCP) et le groupe Mitsui-Focox, d'un accord de coopération industrielle.
- 5/12 — Décret n° 2-88-673 approuvant la convention de prêt de 6 629 897 \$ US, conclue le 20 septembre 1988 entre le Royaume du Maroc et la Société pour l'expansion des exportations pour le financement de l'acquisition de véhicules Wrangler de marque Jeep et pièces de rechange. *BORM* (3971), 7/12/1988 : 375.
- 28/12 — Signature entre le ministère marocain de l'Energie et des Mines, la Société nationale des produits pétroliers (SNPP) et l'Agence américaine pour le développement international (US-AID), d'un contrat concernant l'organisation d'enquêtes sur l'offre et la demande de l'énergie à usage domestique.

### 3. Tunisie

- 16/3 — Les Etats-Unis accordent un prêt de 5 millions de dollars pour l'achat de 22 000 tonnes de farine de soja pour aliments de bétail. Un second accord de 108 000 dollars financera une étude de faisabilité d'une station d'énergie éolienne par l'Agence de maîtrise de l'Energie (AME).
- 8/4 — *MDA* annonce un don de l'US-AID (Agence américaine d'aide au développement international) de 8,6 M de dollars, dont 5,25 M pour l'inscription de 161 étudiants tunisiens dans 57 universités américaines et 3,35 M pour l'importation de 25 000 tonnes de maïs américain pour l'alimentation du bétail.
- 8/4 — Prêt public de l'US-AID (Agence américaine d'aide au développement international) de 5 M de dollars pour l'achat de 22 000 t de farine de soja destinées à l'alimentation du bétail.
- 13/4 — Loi n° 88-22 portant ratification de l'accord pour la vente de produits agricoles conclu entre la Tunisie et les Etats-Unis d'Amérique. *JORT* (25), 15/4/1988 : 559.
- 12/5 — Signature avec les Etats-Unis d'un accord de prêt en vertu duquel la Tunisie bénéficiera, à des conditions de faveur, d'un crédit de 15 millions de dollars (12 millions de DT) pour l'achat de maïs et de blé. Cet accord est un complément à l'accord de la loi publique PL 480 signé le 16.3.1988 portant sur l'achat de farine de soja pour un montant de 5 M \$ (4 M D.T.).
- 18/8 — Loi n° 88-102 portant ratification de l'accord conclu entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour la vente de produits agricoles. *JORT* (55), 19-23/8/1988 : 1156.
- 15/9 — Décret-loi n° 88-2 portant ratification des conventions de trust et de souscription conclues respectivement les 1<sup>er</sup> et 26 août 1988 entre la République tunisienne et un groupe d'institutions financières américaines. *JORT* (61), 16/9/1988 : 1267.
- 17/9 — Octroi par les Etats-Unis de deux prêts de 25 millions de dollars chacun pour l'agriculture affectée par la sécheresse et l'invasion des criquets, et pour l'habitat au profit des couches populaires moyennes ainsi que pour

- la conversion de la Caisse nationale d'épargne-logement (CNEL) en Banque de développement de l'habitat.
- 27/9 — La City-bank (Etats-Unis) accorde un prêt de 196 millions de dollars en obligations, garanti par le gouvernement des Etats-Unis. Ce programme de refinancement a été rendu possible par la loi de décembre 1987.
- 27/10 — Loi n° 88-114 ratifiant le décret-loi n° 88-2 du 15 septembre 1988 portant ratification des conventions de trust et de souscription conclues respectivement les 1<sup>er</sup> et 26 août 1988 entre la République tunisienne et un groupe d'institutions financières américaines. *JORT* (74), 1/11/1988 : 1507.
- 27/10 — Loi n° 88-117 portant ratification des amendements à l'accord du 16 mars 1988 conclu entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de produits agricoles. *JORT* (74), 1/11/1988 : 1507.
- 19/11 — Loi n° 88-132 portant ratification de la convention consulaire entre la République tunisienne et les Etats-Unis d'Amérique. *JORT* (80), 24/11/1988 : 1650.
- 28/12 — Signature entre Tunis-Air et la compagnie américaine Boeing Commercial Airplanes, d'un accord pour l'acquisition de deux Boeing 737/500 qui seront livrés en 1992 et 1993.

## VIII - ACCORDS AVEC LES AUTRES PAYS OCCIDENTAUX OU ASSIMILES

### 1. Algérie

- 20/6 — Signature à Alger de deux protocoles d'accords financiers avec le Japon. Le premier porte sur un prêt japonais de 15 milliards de yens destinés à financer les importations algériennes, et le second porte sur l'octroi d'un crédit japonais non lié, de 30 milliards de yens pour le financement des projets de développement en Algérie.
- 12/8 — *MTM* annonce que la SEE, Société pour l'expansion des exportations du Canada accorde une ligne de crédit de 50 millions de dollars américains à la Banque algérienne de développement (BAD). La Banque, à son tour, prêterait cet argent à des acheteurs locaux de biens et services canadiens.
- 2/9 — *MTM* annonce la conclusion d'un contrat entre les Postes et Télécommunications et le groupe suédois Ericsson, d'une valeur de 12,7 millions de dollars pour l'installation de centraux téléphoniques de type Axe et le développement de 20 000 lignes téléphoniques numériques. Les matériels commandés seront fabriqués en Suède et installés dans la région de Blida au cours de l'année 1989.
- 2/9 — *MTM* annonce que l'Export-Import Bank of Japan a accordé à la Sonatrach un crédit acheteur de 7 566 millions de yens pour l'achat de matériel et de services destinés à augmenter la capacité de production d'Hassi-Messaoud par la réinjection du gaz naturel associé avec le brut. Ce crédit acheteur est le 11<sup>e</sup> consenti par la banque japonaise à la Sonatrach.
- 17/11 — Signature avec deux sociétés japonaises d'un accord pour la fourniture de 300 millions de m<sup>3</sup> de gaz. L'accord a été conclu entre la compagnie algérienne Sonatrach et les firmes japonaises Tokyo Gas Co et Osaka Gas Co. Le transport du gaz naturel liquéfié (GNL) se fera par un méthanier algérien.

- 14/12 — Signature d'un accord entre la société algérienne Cosider et la division Tamrock de la société finlandaise Tampella pour la fourniture de matériel de forage et de chargement pour la construction du métro d'Alger d'une valeur de 76 millions de FMK (environ 106,4 millions de francs).
- 20/12 — Signature entre la Sonatrach et la BHP (Compagnie pétrolière australienne) d'un contrat de recherche pétrolière sur 7 326 km<sup>2</sup> dans la région de Ghadamès, sud-est de l'Algérie.

## 2. Libye

- 21/6/1987 — Décret n° 317/1987 du Comité populaire général portant ratification du protocole de l'accord conclu entre la JALPS et la République de Malte relatif au développement des échanges commerciaux et à la coopération industrielle entre les deux pays. *JR* (12), 15/3/1988 : 391.
- 6/1/1988 — Signature avec Malte de deux accords dans les domaines bancaire et pétrolier.
- 1/9 — Signature avec Malte d'un accord pour la libre circulation des Maltais, la majorité étant des travailleurs qui devaient obtenir un visa de sortie libyen pour rentrer dans leur pays.

## 3. Maroc

- 10/2 — Signature à Rabat d'un accord avec le Japon pour la création conjointe, à Agadir, d'une usine de transformation de produits halieutiques spécialisés dans la préparation japonaise du «Surini», pâtes hâchées de poisson blanc pour différents dérivés, mais à bases de sardines marocaines.
- 11/2 — Décret n° 2-88-32 approuvant la convention de prêt de l'équivalent en dollars US de 6 560 000 dollars CAN, conclue le 17 décembre 1987 entre le Royaume du Maroc et la Société pour l'expansion des exportations (Canada) pour le financement du marché ayant pour objet la fourniture d'un lot de 200 ambulances et pièces de rechange. *BORM* (3929), 17/2/1988 : 90.
- 12/2 — *MDA* informe de la signature d'un contrat de 6 M de DH avec la société canadienne d'ingénierie Lavalin international pour aider le Ministère des finances à réviser les textes relatifs à ces entreprises destinées à la privatisation, établir un inventaire et en informatiser les données.
- 1/3 — Décret n° 2-88-64 approuvant la garantie accordée au prêt d'un montant de 3 467 595,30 dollars US, consenti le 17 décembre 1987 à l'Office national des chemins de fer par la Société pour l'expansion des exportations (Canada) pour le financement de l'acquisition de rails. *BORM* (3931), 2/3/1988 : 102.
- 29/4 — Signature à Rabat, avec le Japon, d'un accord qui met à la disposition du Maroc une aide de 300 millions de yens (environ 18 millions de dirhams) pour l'acquisition de gros matériel agricole de défonçage pour la réalisation d'un programme d'épierreage sur 30 000 ha répartis entre 21 provinces et 271 communes rurales.
- 25/5 — Signature à Rabat, entre l'Onarep (Office national marocain de recherches et d'exploitation pétrolière) et la JNOC (Japan National Oil Corporation), d'un accord d'exploration pétrolière de deux ans dans l'Atlantique marocain.
- 26/5 — Signature à Rabat entre la Compagnie marocaine de barytes (COMA-BAR) et la société norvégienne Norcem Anchor, d'un accord portant sur la

coopération entre les deux sociétés. L'entrée de ce nouvel actionnaire, client traditionnel de COMABAR, fournissant 70 % des besoins du marché norvégien et 20 % du marché britannique en barytine du Maroc, ouvrira à la COMABAR de nouveaux horizons et développera ses activités.

- 1/7 — Signature à Rabat, avec le Canada, d'un protocole d'entente sur la promotion bilatérale de transferts technologiques dans les secteurs privé et public de l'agriculture, des pêches maritimes, de l'énergie et des mines, des télécommunications, des transports et de la santé publique. Le projet, valable pour trois ans, est soutenu par un budget de fonctionnement de 6 millions de dollars canadiens (80 % à la charge du Canada et 20 % de Rabat).
- 19/7 — Don par le Canada de 5 millions de dollars pour financer les importations marocaines de blé.
- 13/9 — Signature à Montréal (Canada) d'un protocole d'accord entre la chaîne de télévision canadienne Videotron et la société marocaine Soread.
- 21/10 — Don de 561 millions de yens du Japon pour aider à moderniser la pêche côtière qui, pour le moment, demeure artisanale, ainsi que pour le rééchelonnement sur 10 ans d'une dette de 63 millions de dollars.
- 27/10 — Décret n° 2-88-585 approuvant la garantie accordée par l'Etat au titre de la convention de prêt d'un montant de la contre-valeur en dollars des Etats-Unis d'Amérique de 212 300 000 dollars canadiens, conclue le 20 septembre 1988 entre l'Office national des postes et télécommunications et la Société pour l'expansion des exportations (Canada) pour le financement de la réalisation de l'expansion d'un réseau de télécommunications. *BORM* (3966), 2/11/1988 : 351.
- 3/11 — Signature avec Petro (Canada) d'un accord de recherche pétrolière valable jusqu'en mars 1990. La contribution canadienne sera de 3,5 millions de dollars canadiens.
- 5/12 — Décret n° 2-88-672 approuvant la garantie accordée par l'Etat au titre de la convention de prêt d'un montant de 3 725 400 dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclue le 20 septembre 1988 entre l'Office national des chemins de fer et la Société pour l'expansion des exportations (Canada) pour le financement partiel de l'acquisition de rails auprès de la Société canadienne Sydney Steel Corporation. *BORM* (3971), 7/12/1988 : 375.

#### 4. Tunisie

- 18/3 — Accord de prêt de 7 milliards de yens (environ 42 millions de DT) du Japon, remboursable en 25 ans à un taux d'intérêt de 3,75 %. C'est le premier prêt japonais de cette nature, il permettra au gouvernement tunisien de financer certaines opérations arrêtées sur la base de propriétés nationales.
- 6/5 — Loi n° 88-42 portant ratification de l'accord entre la République tunisienne et la République d'Autriche relatif à la coopération dans les domaines de la culture, de la science et de l'éducation. *JORT* (33), 13-17/5/1988 : 736.
- 18/8 — Loi n° 88-103 portant ratification de l'accord de prêt public conclu entre le gouvernement tunisien et le gouvernement japonais. *JORT* (55), 19-23/8/1988 : 1157.
- 26/8 — *MTM* annonce la signature d'un contrat avec le groupe suédois Ericsson, de 6,3 millions de dollars portant sur l'installation de centraux téléphoni-

ques de type Axe et l'installation de 20 000 lignes téléphoniques numériques. Livrées en 1989, elles seront réalisées entre 1989 et 1990. Le financement de ce contrat sera coordonné par la BITS (Agence suédoise pour la coopération économique et technique).

- 4/11 — Loi n° 88-130 portant ratification de la convention de crédit conclue à Tunis le 28 juillet 1988 entre la République tunisienne et la Banque suédoise Svenska Handelsbanken à Stockholm et relative au financement du projet «centraux téléphoniques nationaux et régionaux». *JORT* (76), 8-12/11/1988 : 1552.

## IX. - ACCORDS AVEC LES AUTRES PAYS D'ASIE OU DU PACIFIQUE

### 1. Algérie

- 9/2 — Décret n° 88-23 relatif à la ratification de l'accord portant création de la commission mixte algéro-pakistanaise, pour le commerce et la coopération économique, scientifique, technique et culturelle, signé à Alger le 4 juillet 1987. *JORA* (6), 10/2/1988 : 151.
- 17/2 — Signature à Alger, avec l'Indonésie, d'un accord afin de promouvoir les relations économiques. Il prévoit notamment la création de deux sociétés mixtes. La première va traiter et commercialiser en Indonésie du phosphate algérien, l'autre aura pour mission de commercialiser des produits algériens sur les marchés extérieurs. En outre, l'Algérie exportera vers l'Indonésie des dattes et du vin et importera de ce pays du café et du poivre noir à des conditions avantageuses.
- 5/3 — Signature à Delhi d'un protocole d'accord de coopération avec l'Inde, portant sur la création de sociétés mixtes à caractère économique dans les domaines de la chimie, de la pétrochimie, des fertilisants et des produits pharmaceutiques.
- 11/4 — Signature à Alger d'un accord de coopération entre les agences de presse APS et Chine Nouvelle portant sur l'échange d'informations, d'expériences et de personnels.
- 22/4 — *MDA* annonce l'ouverture avec l'Inde d'une ligne de crédit fournisseur de 100 M de dollars pour le financement du programme d'échanges 1988-1990.
- 2/7 — Signature à Alger, avec la Chine, d'un contrat pour la réalisation d'un barrage à Béni-Haroun dans la wilaya de Mila près de Constantine.
- 23/8 — Signature à Alger entre la Société algérienne d'hôtellerie, de loisirs et d'immobiliers (SAHLI) et la firme sud-coréenne Daewoo Corporation, de contrats de réalisation et de financement d'un complexe hôtelier répondant aux normes et au cahier des charges des Hôtels Hilton.

### 2. Libye

- 14/2 — Signature au Pakistan d'un accord de coopération entre les deux pays.

### 3. Maroc

- 8/11 — Signature à Rabat d'un prêt par la Chine de 8 millions de dollars pour le financement de projets communs, il est remboursable en 10 ans en marchandises marocaines ou en devises convertibles.

#### 4. Tunisie

- 19/5 — Loi n° 88-48 portant ratification de l'accord entre la République tunisienne et la République de Chine populaire relatif à l'échange de propriétés des locaux de leurs ambassades à Tunis et à Pékin. *JORT* (34), 20-24/5/1988 : 753.

### X. - ACCORDS AVEC LES PAYS D'AMERIQUE LATINE

#### 1. Algérie

- 9/2 — Décret n° 88-24 portant ratification de l'accord de coopération économique entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République fédérative du Brésil, signé à Alger, le 20 septembre 1987. *JORA* (6), 10/2/1988 : 152.
- 16/2 — Décret n° 88-32 portant ratification de l'accord de coopération culturelle entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République de l'Uruguay, signé à Montévidéo le 24 avril 1987. *JORA* (7), 17/2/1988 : 204.
- 16/2 — Décret n° 88-33 portant ratification de l'accord relatif à la création d'un comité mixte pour la coopération économique, commerciale, scientifique, technique et culturelle entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République du Pérou, signé à Lima le 13 octobre 1987. *JORA* (7), 17/2/1988 : 205.
- 7/3 — Signature à Alger d'un procès-verbal d'échanges des instruments de ratification de l'accord portant création de la commission mixte de coopération avec le Pérou, signé à Lima le 13/10/1987.
- 25/4 — Signature avec Cuba d'un protocole de coopération en matière de sport.
- 26/4 — Signature avec l'Argentine d'un accord pour la suppression des visas d'entrée pour les ressortissants des deux pays.
- 28/10 — Signature à Alger, d'un accord de coopération avec Cuba, dans le domaine de l'information.

#### 2. Libye

- 28/11/1987 — Décret n° 623/1987 du Comité populaire général portant approbation du protocole d'accord signé à Brasilia le 21/10/1987 entre la JALPS et la République du Brésil. *JR* (15), 6/4/1988 : 495.
- 14/1/1988 — Le quotidien brésilien, *La Folha* annonce la signature d'un contrat portant sur la fourniture par le Brésil de deux cents canons de 106 mm sans recul pour équiper les jeep de patrouilles libyennes.

### XI. - ACCORDS AVEC LES PAYS SOCIALISTES EUROPEENS

#### 1. Algérie

- 10/1 — Signature à Alger d'un accord de coopération culturelle avec la Tchécoslovaquie portant programme d'exécution pour 1988-1990.

- 15/1 — *MTM* annonce la signature récente entre l'Entreprise nationale des matériels de Travaux publics (ENMTP) de Ain Smara et la société soviétique Techno-Export de cinq contrats pour la livraison à l'URSS d'engins de travaux publics d'un montant global de 80 millions de dollars. Les engins sont : 300 pelles hydrauliques sur roues et 300 sur chenilles; 3 000 bétonnières Atlas 441; 4 000 chariots élévateurs 4 000 TR et 200 rouleaux compacteurs SP 54.
- 29/1 — *MDA* annonce la signature d'un contrat pour l'exportation en URSS de 125 000 baignoires et 60 000 éviers, en acier inox, pour 6,9 M de dollars. Ces ventes contribueront à l'écoulement des stocks de l'usine PROMETAL de Miliana.
- 29/1 — Signature à Moscou de deux documents entre l'Union nationale de la jeunesse algérienne et les jeunesses communistes (KOMSOMOL) de l'URSS.
- 9/2 — Décret n° 88-25 portant ratification de l'accord de crédit signé à Alger le 3 décembre 1986 entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République populaire de Bulgarie. *JORA* (6), 10/2/1988 : 154.
- 12/2 — *MDA* annonce la signature d'un contrat de 9 M de dollars avec la société yougoslave Ivo-Lola Ribar pour la fourniture des équipements de deux briqueteries pour le compte des entreprises publiques placées sous tutelle du Ministère des industries légères.
- 22/2 — Signature d'un accord de coopération avec la Tchécoslovaquie dans le domaine de la radiodiffusion.
- 28/2 — Signature à Alger avec la Hongrie d'un procès-verbal en matière de coopération agricole.
- 15/3 — Signature entre l'Entreprise de production de boulonnerie, coutellerie et robinetterie (BCR) d'un contrat d'exportation de 3 000 tonnes de boulonnerie à l'Union Soviétique pour un montant de 25 millions de dinars, (8 millions de dollars). Cette entreprise algérienne de Sétif avait déjà signé avec des partenaires soviétiques, deux autres contrats, de 11 et 5 millions de dollars chacun.
- 26/3 — Signature à Budapest d'un accord de coopération entre l'APS (Agence de Presse Service) et l'agence hongroise MII.
- 15/4 — *MTM* annonce la signature début avril de trois contrats, entre l'Entreprise nationale de distribution de la chaussure et de la maroquinerie, District et la firme soviétique Razno Export, portant sur l'exportation vers l'Union Soviétique de près de 3 millions de paires de chaussures pour une valeur de 19 millions de dollars.
- 22/4 — *MDA* annonce la signature d'un contrat entre la société algérienne NAF-TAL et la société yougoslave Prvamajska pour la fourniture à l'Algérie de 400 pompes, soit 1/3 de la capacité de l'usine yougoslave de Zagreb.
- 8/5 — Signature à Alger avec la Tchécoslovaquie d'un contrat portant sur le montage et la fabrication d'avions légers dans des ateliers de Blida sous licence tchèque.
- 30/5 — Signature à Alger avec l'Albanie de plusieurs accords de coopération dans les domaines agricole, commercial, scientifique et technique.
- 1/6 — Signature à Alger entre l'entreprise nationale PITROCAIM et l'Union Soviétique d'un contrat portant sur un marché de 20 000 tonnes de peinture.

- 11/6 — Signature à Alger d'un accord fiscal sur le transport aérien entre l'Algérie et l'Union Soviétique.
- 16/6 — Signature à Moscou d'un important contrat entre l'entreprise soviétique «Stroimaterialintrog» et l'entreprise algérienne de céramique de l'Ouest, portant sur la livraison à l'URSS d'articles de céramique sanitaire algérois dans le courant de l'année 1988.
- 23/6 — Signature à Moscou d'un procès-verbal à l'issue des travaux de la sous-commission financière bilatérale.

## 2. Libye

- 28/11/1987 — Décret n° 624/1987 du Comité populaire général portant approbation du protocole d'accord signé entre la JALPS (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste) et la République démocratique allemande dans les domaines scientifiques et techniques. *JR* (15), 6/4/1988 : 510.
- 28/11/1987 — Décret n° 628/1987 du Comité populaire général portant ratification du protocole de l'accord conclu entre la JALPS et la République yougoslave relatif à la coopération dans les domaines économique, scientifique et technique. *JR* (6), 6/2/1988 : 197.
- 26/12/1987 — Décret n° 713/1987 du Comité populaire général portant approbation du compte-rendu de la 8<sup>e</sup> réunion de la commission mixte tenue à Tripoli le 13/12/1987, entre la JALPS et la République démocratique allemande et portant sur le développement de la coopération économique et technique entre les deux pays. *JR* (9), 21/2/1988 : 319.
- 8/6/1988 — Loi libyenne n° 6/1988 (du 8 as-Sayf) ratifiant, avec la République populaire de Pologne, un accord sur l'équivalence des diplômes universitaires et académiques, signé à Tripoli le 8/9/1987. *JR* (29), 18/9/1988 : 650-691.
- 8/6 — Loi libyenne n° 6/1988 (du 8 as-Sayf) ratifiant, avec la République démocratique allemande, un accord sur l'équivalence des diplômes universitaires et académiques signé à Berlin le 25/9/1987. *JR* (29), 18/9/1988 : 650-691.
- 6/7 — Signature à Tripoli avec la Roumanie d'un accord de coopération dans les domaines économique, culturel, touristique et de la santé.
- 15/9 — Signature à Tripoli avec la Yougoslavie d'un accord de coopération économique.

## 3. Maroc

- 12/2 — Signature avec l'Union Soviétique d'un programme de coopération culturelle : bourses, échanges artistiques et sportifs.
- 1/3 — Signature à Rabat d'un accord de rééchelonnement partiel de la dette du Maroc envers la Pologne qui est de 5,6 millions de dollars et qui devait être versée à la fin de 1987. Cette somme est une partie de la dette à l'égard de la Pologne dont le montant total est de 20 millions de dollars.
- 4/3 — *MTM* indique la signature avec la Roumanie d'un protocole d'accord commercial 1988-1992 pour diversifier et accroître les échanges commerciaux entre les deux pays.

## 4. Tunisie

- 26/2 — *MDA* annonce la signature d'un accord de contrepartie avec la société yougoslave de Sarajevo, UPI de 120 M de dollars. Elle fournira notamment

- du fourrage, des semences, de la viande, du bois et des emballages et elle achètera en Tunisie des oranges, de l'huile d'olive, des dattes, du cuivre et du phosphate.
- 26/2 — MDA annonce la signature d'un contrat avec la société yougoslave Hydrotehnika, de 7 M de dollars pour la construction de la liaison routière et ferroviaire Mateur-Beja.
- 25/4 — Loi n° 88-31 portant ratification de l'accord de coopération dans le domaine de la navigation de commerce et des transports maritimes conclu entre la République tunisienne et la République démocratique allemande. *JORT* (29), 29/4/1988 : 641.
- 19/5 — Loi n° 88-50 portant ratification de l'accord conclu entre la République tunisienne et le gouvernement de la République socialiste de Roumanie sur la promotion et la garantie réciproque des investissements. *JORT* (34), 20-24/5/1988 : 753.
- 19/5 — Loi n° 88-51 portant ratification de l'accord programme entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement de la République socialiste de Roumanie sur le renforcement de la coopération économique, commerciale, technique, scientifique et des échanges commerciaux. *JORT* (34), 20-24/5/1988 : 753.
- 19/5 — Loi n° 88-52 relative à la ratification de la convention conclue entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement de la République socialiste de Roumanie et tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. *JORT* (34), 20-24/5/1988 : 754.
- 21/12 — Signature d'un accord de 5 millions de dinars (6 millions de dollars) avec l'URSS. Il prévoit, entre autre, la possibilité d'exploiter en commun des gisements du phosphate de Sra Ouertane près du Kef. Il permet à la Tunisie d'importer d'Union Soviétique du caoutchouc, de la soie synthétique, de l'acide superphosphorique et du superphosphore et de lui vendre de l'huile d'olive, de la potasse et de l'ammoniaque.

## XII. - ACCORDS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET ADHESIONS AUX CONVENTIONS INTERNATIONALES

### 1. Algérie

- 12/1 — Prêt par la Banque mondiale et l'IDA (Association pour le développement international) de 120 millions de dollars pour le cinquième projet routier. Il a pour objet le renforcement de 400 km de route dans sept wilayas pilotes ainsi qu'une étude de transport multimodal comprenant la réhabilitation de 200 km de voies ferrées, la modernisation de l'équipement portuaire et les travaux pour un terminal à conteneurs au port d'Alger. Remboursement du prêt au 31/12/1991.
- 2/2 — Décret n° 88-21 approuvant l'accord de prêt n° 2821 AL signé le 24 juin 1987, à Washington DC, tel que modifié par l'accord de prêt signé le 4 décembre 1987 à Washington DC, entre la République algérienne démocratique et populaire et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) pour le financement d'un deuxième projet national d'approvisionnement en eau et d'assainissement. *JORA* (5), 3/2/1988 : 133.

- 12/4 — Décret n° 88-77 portant ratification de l'instrument d'amendement à la Constitution de l'organisation internationale du travail, adopté à Genève le 24 juin 1986. *JORA* (15), 13/4/1988 : 439.
- 19/4 — Décret n° 88-86 portant adhésion à la convention internationale d'assistance mutuelle administrative en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions douanières, amendée, et aux annexes I, II, III et IX, faites à Nairobi le 9 juin 1977. *JORA* (16), 20/4/1988 : 467.
- 26/4 — Décret n° 88-88 portant adhésion à la convention internationale de 1978 sur les normes de formation des gens de mer, délivrance des brevets et de veille, faite à Londres le 7 juillet 1978. *JORA* (17), 27/4/1988 : 496.
- 3/5 — Décret n° 88-89 portant ratification de la convention internationale contre l'Apartheid dans les sports, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 10 décembre 1985. *JORA* (18), 4/5/1988 : 536.
- 23/5 — Décret n° 88-102 portant acceptation avec réserves, de l'annexe E8 à la convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers, faite à Kyoto le 18 mai 1973, concernant l'exportation temporaire pour perfectionnement passif. *JORA* (21), 25/5/1988 : 615.
- 31/5 — Décret n° 88-108 portant adhésion à la convention internationale, de 1973, pour la prévention de la pollution par les navires et au protocole de 1978, y relatif. *JORA* (22), 1/6/1988 : 644.
- 23/6 — Prêt de la Banque mondiale de 211 millions de dollars pour la construction d'un réseau ferroviaire.
- 1/7 — La Banque mondiale accorde un prêt de 160 millions de dollars d'une durée de 15 ans dont 5 ans de grâce à un taux de 7,72 %, indexé sur les coûts de financement de la Banque mondiale. Il est destiné, entre autre, à l'amélioration du réseau de distribution d'électricité.
- 1/7 — *Algérie Selection* annonce l'attribution d'une aide alimentaire de 1,599 millions de dollars par le programme alimentaire mondial (PAM), au profit des réfugiés sahraouis.
- 12/7 — Loi n° 88-18 portant adhésion à la convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, adoptée par la conférence des Nations-Unies à New-York le 10 juin 1958. *JORA* (28), 13/7/1988 : 771.
- 12/7 — Décret n° 88-133 autorisant la participation de la République algérienne démocratique et populaire à l'augmentation générale du capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement «1988». *JORA* (28), 13/7/1988 : 782.
- 26/7 — Décret n° 88-143 portant adhésion, avec réserves, à la convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets «TIR», conclue à Genève le 14 novembre 1975. *JORA* (30), 27/7/1988 : 828.
- 29/7 — *MTM* annonce que la Banque mondiale va apporter son concours financier avec trois prêts d'un montant total de 211 millions de dollars pour trois projets, moderniser le réseau ferroviaire, préparer un vaste programme d'irrigation et améliorer l'enseignement professionnel. Le bilan de ces projets est le suivant : voies ferrovière : 143 millions de dollars, irrigation : 14 millions de dollars, enseignement : 54 millions de dollars.
- 5/11 — Décret n° 88-233 portant adhésion, avec réserve, à la convention pour la reconnaissance de l'exécution des sentences arbitrales étrangères, adoptée par la conférence des Nations-Unies à New York, le 10 juin 1958. *JORA* (48), 23/11/1988 : 1256.

- 15/12 — Obtention d'un prêt de 110 millions de dollars de la Banque mondiale destiné à financer le développement de sa production agricole, il servira notamment à aider la banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) algérienne à augmenter ses prêts aux agriculteurs pour leur permettre de développer leur production.

## 2. Libye

- 5/5 — Décret n° 259/1988 du Comité populaire général fixant les parts de la contribution financière de la Libye dans les institutions et organismes internationaux. *JR* (25), 21/8/1988 : 880.
- 8/6 — Loi libyenne n° 6/1988 (du 8 as-Sayf) ratifiant la convention de l'ONU sur l'enregistrement des bateaux, signée à New York le 10/4/1987. *JR* (29), 18/9/1988 : 650-691.
- 4/7 — *Marchés arabes* annonce l'obtention d'un prêt de 2 millions de dollars du PNUD pour un projet préparé par la FAO et exécuté par la municipalité de Zawai portant sur l'amélioration des techniques de pêche.
- 12/1 — Décret n° 2-87-934 approuvant l'accord de prêt de 225 millions \$ US, conclu le 4 décembre 1987 entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. *BORM* (3925), 20/1/1988 : 55.
- 20/2 — Accord de prêt de 90 millions de dollars de la Banque mondiale pour le projet d'extension, de réhabilitation et de modernisation du réseau électrique évalué à 186,8 millions de dollars. Les travaux seront faits entre 1988 et 1994.
- 16/6 — La Banque mondiale accorde un prêt de 23 millions de dollars pour l'amélioration du projet du système d'irrigation dans le sud du pays. Prêt de 20 ans dont 5 ans de grâce, il porte un taux d'intérêt variable (actuellement 7,72 %) indexé sur le coût des emprunts de la Banque.
- 26/6 — Signature avec le FMI (Fonds Monétaire International) d'un accord de principe sur un nouveau crédit stand-by de 220 millions de dollars pour la période juin 1988 à fin de l'année 1989.
- 30/6 — La SFI (Société financière internationale, filiale de la BIRD) prête 500 000 dollars US à l'usine Cidgas-Maroc pour le traitement de 1 500 t/an d'algues séchées et 270 t/an d'agar-agar, en vue de l'exploitation pour les industries alimentaires et les laboratoires médicaux.
- 31/8 — Le Fonds monétaire international (FMI) approuve l'ouverture d'un crédit stand-by de 271 millions de dollars (210 millions de Droit de tirage spéciaux, DTS) pour les 16 prochains mois. Cette somme est destinée à contribuer au financement du programme économique et financier du gouvernement marocain.
- 11/9 — Signature à Tripoli avec Federico Mayor, directeur général de l'UNESCO, d'un accord portant sur la création en Libye d'un centre de formation dans le domaine de la communication et de la culture ainsi que sur la collaboration en matière de planification et de recherche scientifique.
- 5/12 — Décret n° 2-88-679 approuvant l'accord de prêt à l'ajustement structurel portant sur un montant équivalent à deux cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclu le 2 décembre 1988 entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. *BORM* (3971), 7/12/1988 : 375.

#### 4. Tunisie

- 15/1 — Loi n° 88-3 ratifiant l'accord de prêt conclu à Washington le 28 septembre 1987 entre la République tunisienne et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et relatif au projet de développement forestier. *JORT* (6), 22/1/1988 : 84.
- 22/1 — *MTM* annonce un prêt de la Banque mondiale de 63 millions de dollars pour cofinancer la rénovation du réseau routier.
- 1/2 — *LIDI* annonce un prêt de la SFI (filiale de la BIRD) de 3,1 millions de dollars dans un projet de privatisation et de modernisation de la Société des industries textiles réunies. Ainsi qu'un prêt de 2,7 millions de dollars pour la remise en état de l'extension des unités de production.
- 12/2 — *MDA* annonce l'obtention de l'ONICEF, d'un prêt de 1,2 M de dinars pour un programme de coopération 1987-1991 visant principalement à réduire la mortalité infantile.
- 13/4 — Accord de prêt de la Banque mondiale de 28 millions de dollars (environ 21 millions de DT) pour le financement du développement des petites et moyennes entreprises; 27,5 millions de dollars pour encourager la création d'entreprises industrielles et 500 000 dollars accordés aux entreprises d'études et de gestion. Le prêt est remboursable en dix-sept ans avec un taux d'intérêt variable lié au coût des crédits de la Banque. Cf. le 11/7.
- 3/5 — Loi n° 88-37 portant ratification de l'accord de prêt conclu à Washington le 15 janvier 1988 entre la République tunisienne et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et relatif au projet d'entretien et de réhabilitation du réseau routier. *JORT* (31), 6/5/1988 : 707.
- 8/6 — Signature à Tunis avec le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) d'un accord pour l'attribution de 1,4 millions de dollars contre une participation du gouvernement tunisien d'environ 1,8 millions de dinars, pour un ensemble de six projets qui sont : 1) la formation professionnelle en Tunisie; 2) la lutte contre la pauvreté; 3) l'amélioration de la qualité de l'emballage pour l'exportation; 4) la création d'une unité pilote de développement de logiciels au Centre national de l'informatique (CNI); 5) le renforcement de la banque de données industrielles au sein de l'Agence de promotion de l'industrie; et 6) le renforcement de la bourse de sous-traitance de l'API (Agence de promotion des investissements).
- 21/6 — La Banque mondiale approuve l'octroi d'un prêt de 150 millions de dollars, remboursables en 17 ans, il est le troisième alloué par la BIRD depuis 1986 et va contribuer au financement des réformes commerciales, financières et fiscales entreprises par le gouvernement dans le cadre du plan national de redressement économique.
- 1/7 — *IDI* annonce l'obtention d'un prêt de la Banque mondiale de 20 millions de dollars pour les PME industrielles.
- 11/7 — Loi n° 88-79 portant ratification de la convention des Nations Unies de 1984 contre la torture et les autres peines, traitements cruels, inhumains ou dégradants. *JORT* (48), 12-15/7/1988 : 1035.
- 11/7 — Loi n° 88-81 ratifiant l'accord de prêt conclu à Washington le 13 avril 1988 entre la République tunisienne et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement relatif à la ligne de crédit à la petite et moyenne entreprise. *JORT* (48), 12-15/7/1988 : 1036.
- 25/7 — Approbation par le FMI (Fonds monétaire international) d'un arrangement permettant à la Tunisie de tirer 271,5 millions de dollars de droits

de tirage spéciaux dans les trois ans à venir pour son programme d'ajustement financier et économique.

- 20/10 — Décret n° 88-1800 portant publication de la convention des Nations Unies de 1984 contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. *JORT* (72), 25/10/1988 : 1470.
- 4/11 — Loi n° 88-129 portant ratification de l'accord de prêt conclu à Berlin Ouest le 26 septembre 1988 entre la République tunisienne et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et relatif au financement du programme d'ajustement structurel de l'économie tunisienne. *JORT* (76), 8-12/11/1988 : 1552.

### XIII - ACCORDS AVEC DES PARTENAIRES INDÉTERMINÉS OU AVEC DES GROUPEMENTS DE PARTENAIRES CLASSÉS DANS DES RUBRIQUES DIFFÉRENTES

#### 1. Algérie

- 29/1 — Signature à Paris entre la BNP (Banque nationale de Paris) et la BADR (Banque algérienne de l'agriculture et du développement rural) en co-financement avec la Banque Mondiale d'un prêt de 200 millions de dollars US.
- 26/8 — Signature à Paris, d'un accord de prêt bancaire entre la Banque extérieure d'Algérie (BEA) et un consortium de Banques internationales dirigé par la Golf International Bank, la Chase Manhattan Bank, la Banque nationale de Paris, la Dai Ychi Kang Yo, l'API Corps, l'UBAF (Union des Banques arabes et françaises) et l'Arab Bank Incorporation. Il s'agit d'un prêt financier de 100 millions de dollars destiné à financer des projets généraux de développement, une partie étant réservée au secteur des hydrocarbures.

#### 2. Maroc

- 26/1 — Signature à Vienne de l'accord de prêt de 6,4 millions de dollars avec le Fonds de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) destiné au financement d'un projet d'irrigation d'une superficie de 40 000 ha à Tassaout dans la région de Marrakech. Cf. le 4/4/1988.
- 20/2 — Signature d'une convention entre l'Etat et la SOREAD (Société d'études et de réalisation audio-visuelle) entreprise marocaine associée à des capitaux français (SOFIRAD et TF1) et canadiens, pour la création d'une chaîne de télévision privée au Maroc.
- 11/3 — Signature de deux contrats entre les Charbonnages du Maroc d'une part et la société chinoise CCOOC et le consortium allemand Siemens-Siemens d'autre part. Ces deux contrats s'inscrivent dans le cadre de la réalisation du plan de Jerada visant l'augmentation de la production de la mine qui de 400 000 t/an passera à 1 000 000 t/an d'antracite.
- 4/4 — Décret n° 2-88-150 approuvant la convention de prêt conclue le 26 janvier 1988 entre le Royaume du Maroc et le Fonds spécial de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) pour la participation au financement du projet de développement de l'irrigation de Tassaout. *BORM* (3936), 6/4/1988 : 124.

- 18/4 — Signature d'un contrat de prêt de 500 000 dollars US entre la société Cialgas-Maroc et Sifida (Société internationale financière pour les investissements et le développement en Afrique). Il contribuera au financement d'une usine pour la transformation d'environ 1 500 tonnes d'algues séchées par an en 270 tonnes d'agar-agar, produit utilisé dans l'industrie alimentaire et par les laboratoires bio-médicaux et destiné à l'exportation vers le Japon, les Etats Unis et l'Europe.
- 31/5 — Signature à Abou Dhabi avec le Fonds de l'OPEP d'un accord de prêt de 7,35 millions de dinars arabes, (24 millions de DTU environ). Depuis sa création, il est le 14<sup>e</sup> prêt accordé au Maroc et atteint près de 80 millions de dinars arabes (environ 268,8 millions de DTU). Le Maroc participe pour 15 millions de dinars arabes (49 millions de DTU environ) au capital du Fonds.